



Le temps des Réalisations

Bulletin mensuel bilingue d'informations

Cabinet Civil de la Présidence de la République du Cameroun

Récépissé de déclaration N° 00000038 / RDDJ / J06 / BASC du 9 juillet 2012

Directeur de Publication : Martin Belinga Eboutou



**SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S.E. M. PAUL BIYA,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

CONFERENCE ECONOMIQUE INTERNATIONALE



YAOUNDE, 17-18 MAI 2016

Cahier Spécial N°2

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°02

Yaoundé, le 21 avril 2016

« Investir au Cameroun, Terre d'attractivités »

Une conférence économique internationale sur les opportunités d'investissements au Cameroun se tiendra les 17 et 18 mai 2016 à Yaoundé, au Cameroun

« Je vous invite à saisir les opportunités qui se présentent aujourd'hui, de participer au développement du Cameroun de demain », Président Paul BIYA devant le patronat français lors du forum économique Cameroun-France, Paris, le 31 janvier 2013.

A l'initiative et sous le Haut patronage de S.E.M. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, le Cameroun organise une Conférence économique internationale sur le thème « Investir au Cameroun, Terre d'attractivités », les 17 et 18 mai 2016 à Yaoundé.

Cet événement inédit a pour objectif de présenter aux hommes d'affaires, industriels, entrepreneurs, décideurs et financiers venus de l'Afrique et du monde les opportunités considérables d'investissements au Cameroun. Cette grande conférence est en effet une occasion unique pour les acteurs politiques, économiques et financiers de premier plan d'avoir des échanges constructifs sur les grands projets de développement du pays. Le Cameroun a en effet lancé, ces dernières années, de nombreux projets structurants dans les domaines clés que sont l'agro-industrie, les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, l'énergie, l'immobilier et l'aménagement urbain, les industries extractives et les nouvelles technologies. Cette diversité des secteurs témoigne à elle seule de l'ampleur des opportunités à saisir pour les investisseurs étrangers.

La Conférence économique s'attèlera à trouver des solutions concrètes et pragmatiques pour améliorer encore davantage les conditions d'investissement au Cameroun. Dans ce sens, elle s'inscrit plus largement dans la Vision du Cameroun d'être un pays émergent à l'horizon 2035.

Plus de 500 participants constitués des Ministres, des représentants des institutions de développement africaines et internationales, ainsi que des chefs d'entreprises, des investisseurs et financiers ont rendez-vous à Yaoundé pour disséquer les atouts économiques du Cameroun et les multiples opportunités d'investissements que ce pays offre aux industriels et financiers.

La grande ambition du Cameroun d'être une « Terre d'attractivités » pour les investisseurs est justifiée par : sa position stratégique en Afrique (le Cameroun côtoie un marché potentiel de 300 millions de consommateurs si l'on intègre le Nigeria, la RD Congo et le Soudan), ses

considérables ressources naturelles et humaines (une variété de climats et de sols, d'où son surnom d'« Afrique en miniature » ; un potentiel agropastoral et halieutique très riche et diversifié qui fait du Cameroun le « grenier de l'Afrique centrale » ; 17 millions d'hectares de forêts exploitables qui font du Cameroun le deuxième massif forestier d'Afrique ; une population dynamique et bien formée estimée à 23 millions d'habitants en 2014, dont près de 75% de jeunes âgés de moins de 25 ans) ; sa stabilité politique, sa croissance économique soutenue (un taux de croissance annuel de plus de 5% depuis 2013) ; des réformes entreprises pour améliorer le climat des affaires ; la diversification de son économie ; etc.

Tous ces atouts et potentialités font du Cameroun : le leader économique de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la locomotive de l'intégration en Afrique Centrale et un « bon risque » pour les investisseurs étrangers.

Parmi les hautes personnalités du monde, connues pour avoir dirigé de grandes institutions internationales de développement ou pour la réussite de leur innovation, qui s'exprimeront lors de la conférence économique de Yaoundé, on peut notamment citer :

- Manuel BARROSO, Président de la Commission Européenne (2004-2014), Premier Ministre du Portugal (2002-2004) et aujourd'hui Professeur invité à l'Université de Princeton aux Etats-Unis, à l'Institut des Hautes études internationales et du développement et à l'Université de Genève.
- Chung UN-CHAN, Premier Ministre de la République de Corée (2009-2010), Docteur en économie et Président de l'Université nationale de Séoul (2002-2006), qui présentera l'expérience sud-coréenne en matière d'émergence économique.
- Donald KABERUKA, Président de la Banque Africaine de Développement (2005-2015), Ministre rwandais des Finances et de la Planification Economique (1997-2005), et actuellement Professeur invité à la prestigieuse université américaine Harvard où il donne des conférences sur les questions de développement.
- Pascal LAMY, Directeur Général de l'Organisation Mondiale du Commerce (2005-2013) et depuis 2013, membre d'honneur du think tank Notre Europe-Institut Jacques Delors, Président du Comité mondial d'éthique du tourisme, membre du Conseil consultatif de Transparency International et du Conseil d'administration des Sciences politiques.
- Aliko DANGOTE, homme d'affaires nigérian, l'Africain le plus riche du monde avec une fortune estimée à plus de 25 milliards de dollars (23^e fortune mondiale), Président Directeur Général du groupe Dangote (ciment, sucre, farine et pétrole) présent dans 14 pays africains, - parmi lesquels le Cameroun- et au Brésil et en Indonésie.
- Paul FOKAM KAMMOGNE, banquier camerounais, Président du groupe Afriland First Bank présent dans plusieurs pays, initiateur du plus important réseau de microfinance au Cameroun.
- Arthur Zang, jeune ingénieur informaticien camerounais, inventeur du Cardiopad, une tablette tactile qui permet de faire le diagnostic à distance des problèmes cardiaques, et lauréat du prestigieux prix Rolex en 2014.

Le programme de cette conférence prévoit :

- a) *La journée du 17 mai*, consacrée à l'ouverture de la Conférence et aux tables rondes. Celles-ci permettront à des intervenants camerounais et internationaux de très haut niveau de présenter le Cameroun et de partager leurs expériences et recommandations. Après avoir abordé les perspectives de croissance du Cameroun, ceux-ci débattront du rôle du secteur privé

dans le développement économique du pays et donneront leur point de vue sur ses attractivités notamment financières.

b) *La journée du 18 mai* exclusivement consacrée aux investisseurs et aux acteurs opérationnels, ainsi qu'à la présentation des projets. Des ateliers en comité restreint permettront de découvrir et de discuter de projets prioritaires rigoureusement sélectionnés. Cette séquence constituera un moment clé de la Conférence.

Nous suivre sur les sites Internet :

- www.conferenceinvestiraucameroun.com
- www.prc.cm
- www.minepat.gov.cm
- www.investincameroon.net

Nous contacter :

- Organisation : Cabinet Civil/Présidence de la République du Cameroun
Tél. (+ 237) 222 20 49 09/ 222 21 33 93/ 222 21 09 17 – cabcivil@prc.cm
- Coordination générale : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire – Tél. (+ 237) 222 22 36 37/ 222 23 28 41/ 222 23 44 83/ 222 23 65 07
- Secrétariat Technique : Agence de Promotion des Investissements – Tél. : (+237) 222 21 87 12/ 699 99 45 85/ 673 78 42 78 – ebevina@yahoo.fr / nathiebeyala@gmail.com

Le Directeur du Cabinet Civil



Martin BELINGA EBOUTOU

Martin BELINGA EBOUTOU

CE QUE LE PRESIDENT PAUL BIYA A DIT SUR L'ECONOMIE DEPUIS LE DEBUT DU SEPTENNAT

1. « On ne le dira jamais assez, notre jeunesse constitue un atout majeur pour le devenir de la nation. Elle est nombreuse et riche de potentialités, dynamique et ambitieuse, conquérante et inventive. »

Président Paul BIYA, message à la Jeunesse, le 10 février 2016

2. « Au cours des cinq dernières années, le Cameroun, dans un contexte global difficile, a pu maintenir un niveau de croissance relativement appréciable. Nous le devons à une économie de plus en plus diversifiée. Il nous faut maintenant la consolider, pour atteindre des taux de croissance plus importants. Notre objectif, in fine, est d'obtenir une croissance forte, durable, inclusive, produisant l'impact souhaité sur la qualité de la vie, jusqu'à l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2035.»

Président Paul BIYA à l'occasion du dîner offert à la Directrice Générale du FMI, Christine Lagarde. Yaoundé, le 7 janvier 2016.

3. «...un seul mot suffit à caractériser l'année qui s'achève pour notre pays : RESILIENCE. Il s'agit (...) de cette capacité à résister, à faire face aux défis quotidiens, que tous les partenaires au développement reconnaissent à notre peuple. Cette qualité, qui fonde les grandes Nations, s'est particulièrement manifestée sur deux fronts importants : la performance économique de notre pays et sa situation sécuritaire... Comme tout le monde peut le constater, le contexte international actuel est marqué, entre autres, par le rétrécissement de la croissance mondiale, la baisse persistante des prix du pétrole et des autres matières premières.

Dans cet environnement international défavorable, notre économie a su résister. Elle a maintenu ses prévisions de

croissance à 6%, avec une inflation limitée à un peu moins de 3%. »

Président Paul BIYA, message à la Nation le 31 décembre 2016.

4. «Je l'ai dit et le répète aujourd'hui, nous avons une vision à long terme qui doit nous conduire à l'émergence à l'horizon 2035.

Nous avons une stratégie pour la croissance et l'emploi qui vise à moderniser notre pays et à améliorer les conditions de vie du peuple camerounais. Nous avons enfin un Plan d'Urgence pour répondre aux besoins qui ne peuvent attendre...

Si nous parvenons à réaliser nos ambitions dans la production d'énergie, l'exploitation de nos ressources minières, la construction de nos infrastructures de transport, la modernisation de notre agriculture, le démarrage de notre industrialisation de deuxième génération, etc., j'ai la conviction que nous pourrions compenser les difficultés rencontrées par ailleurs. »

Président Paul BIYA, communication spéciale à l'occasion du Conseil ministériel du 15 octobre 2015.

5. « Par sa position charnière entre le vaste marché du Nigeria et celui de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), le Cameroun côtoie en effet un marché potentiel de 300 millions de consommateurs, si l'on intègre la République Démocratique du Congo et le Soudan. Nos atouts et nos priorités économiques (...) sont sous-tendus par la paix sociale, la stabilité politique et la solidité des institutions que le Cameroun et son peuple s'efforcent de préserver. »

Président Paul BIYA devant le patronat turc lors du forum économique Turquie-Cameroun. Istanbul, le 27 mars 2013.

Le temps des Réalisations

6. « Je vous invite à saisir les opportunités qui se présentent aujourd'hui de participer au développement du Cameroun de demain. »

Président Paul BIYA devant le patronat français lors du forum économique Cameroun-France. Paris, 31 janvier 2013

7. « Au plan économique, la Nouvelle Dynamique,

- C'est consolider l'équilibre de nos finances publiques....
- C'est tout mettre en œuvre pour accélérer la croissance ;
- C'est mettre en chantier un programme de grands travaux, de grands projets structurants...
- C'est opérer les mutations qui s'imposent pour positionner notre secteur primaire à l'avant-garde de nos exportations. Cette nouvelle politique annoncée au comice agropastoral d'Ebolowa vise à donner un coup d'accélérateur à notre agriculture et à notre élevage qui constituent des gisements de richesses énormes pour notre pays, mais dont le potentiel reste encore largement sous exploité.
- C'est engager toutes les actions stratégiques adaptées pour conduire le Cameroun à l'émergence à l'horizon 2035. »

Président Paul BIYA, programme électoral pour l'élection présidentielle de 2011.

8. « Les « Grandes Ambitions » d'hier vont devenir les « Grandes Réalisations ». Et à partir de janvier 2012, le Cameroun sera transformé en un immense chantier !»

Président Paul BIYA, discours d'ouverture et de politique générale lors du 3ème Congrès ordinaire du RDPC. Yaoundé, le 15 septembre 2011.

9. « ... l'agriculture au sens large du terme est la véritable richesse de notre pays. Je nourris par ailleurs l'ambition de transformer notre pays en un véritable grenier pour l'Afrique Centrale. La nature nous le permet. Nous disposons, en effet, de nombreux atouts : une diversité climatique qui nous permet une grande richesse de cultures ; un potentiel de terre arable énorme, 7, 2 millions d'hectares dont 1,8 million effectivement cultivés, soit seulement 26% du potentiel, c'est-à-dire un peu plus que le quart ; un riche potentiel hydrographique, l'un des plus importants d'Afrique ; un potentiel de création d'emplois impressionnant. »

Président Paul BIYA, discours de campagne à l'occasion de l'élection présidentielle de 2011. Maroua, le 04 octobre 2011

10. « Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'accélération de la croissance de notre économie sera la grande affaire du prochain septennat... »

Président Paul BIYA, discours de campagne à l'occasion de l'élection présidentielle de 2011. Douala, le 06 octobre 2011.

LES ENJEUX DE LA CONFERENCE ECONOMIQUE INTERNATIONALE DE YAOUNDE, « INVESTIR AU CAMEROUN, TERRE D'ATTRACTIVITES »

Le Cameroun est très honoré d'accueillir, les 17 et 18 mai 2016, de hautes personnalités du monde politique, de l'économie, de la société internationale et du monde des affaires qui ont accepté, en réponse à notre invitation, de participer à la Conférence Economique de Yaoundé.

Le thème de cette conférence, « Investir au Cameroun, Terre d'attractivités », montre bien que les conclusions auxquelles elle aboutira seront d'une grande importance pour notre pays.

Le Cameroun dispose de nombreux atouts. Pays le plus peuplé de la zone CEMAC, il se distingue par sa position stratégique, à la charnière de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale. Ses ressources naturelles sont variées et abondantes. La diversité de son climat et de ses sols est propice à l'agriculture. Son sous-sol est riche en minerais. Les ports de sa façade atlantique, son réseau ferroviaire, ses trois aéroports internationaux et ses 50.000 km de routes, le prédisposent au commerce régional et international.

La construction en cours d'importantes infrastructures énergétiques lui permet d'envisager à moyen terme le développement d'un tissu industriel diversifié. De plus, la main d'œuvre camerounaise est jeune et qualifiée grâce à l'un des meilleurs taux de scolarisation d'Afrique subsaharienne.

Dans la vision à long terme de notre économie, notre pays s'est fixé comme objectif d'atteindre l'émergence à l'horizon 2035. Malgré certaines difficultés d'ordre externe (chute des cours du pétrole, baisse des prix des matières

premières, hausse des dépenses liées à la sécurité et à la défense nationale), nous avons réussi à maintenir notre taux de croissance autour de 5 %. Les prévisions pour le proche avenir sont de l'ordre de 6 %. Le FMI a salué récemment notre « résilience ».

Mais nous savons qu'il faudra faire plus et mieux pour être à la hauteur de nos ambitions. C'est pourquoi nous avons élaboré un certain nombre de programmes de développement pour les principaux secteurs de notre économie qui explicitent notre Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi. Ils concernent l'agriculture, l'énergie, l'industrie, les infrastructures de transport, sans oublier l'économie numérique.

Evidemment, la mise en œuvre de ces importants projets nécessitera des investissements considérables. C'est l'objet même de la présente conférence de convaincre les participants que l'économie du Cameroun est apte à entreprendre la mutation proposée. En dehors des facteurs favorables mentionnés ci-dessus, nous pensons que les dispositions législatives (en particulier la loi de 2013 concernant les incitations à l'investissement privé) et réglementaires qui ont été prises ces dernières années, créent un environnement de nature à faciliter la conclusion d'accords de partenariat avec les entreprises nationales ou étrangères. Il va de soi que ces accords devront être mutuellement profitables.

Les Camerounais sont bien conscients que l'avenir de leur pays dépend pour une large part du succès de la politique qui doit les conduire à l'émergence. C'est pourquoi ils considèrent que la Conférence Economique de Yaoundé sera un moment crucial dans le déroulement de ce processus.

BIO-EXPRESS DE QUELQUES PERSONNALITES INVITEES A LA CONFERENCE DE YAOUNDE

Dr. CHUNG UN-CHAN

- Né le 21 mars 1947 à Gongju en Corée.
- Formation : Economiste et homme politique sud-coréen.
- Premier Ministre de Corée du 28 septembre 2009 au 11 août 2010.
- Président de l'Université nationale de Séoul entre juillet 2002 et juillet 2006.

José Manuel BARROSO

- Né le 23 mars 1956 à Lisbonne au Portugal
- Diplomate de carrière
- Président de la Commission de l'Union européenne entre le 22 novembre 2004 et le 31 octobre 2014
- Premier Ministre du Portugal entre le 6 avril 2002 et le 29 juin 2004.
- Ministre portugais des Affaires étrangères du 12 novembre 1992 au 30 octobre 1995.

Pascal LAMY.

- Né le 8 avril 1947 à Levallois-Perret en France.
- Formation : Ecole des Hautes études commerciales (HEC) de Paris, Sciences Po Paris et Ecole Nationale d'Administration (ENA).
- Conseiller du Ministre de l'Économie et des Finances Jacques Delors (avril 1981-juillet 1984) ; Directeur adjoint du cabinet du Premier Ministre Pierre Mauroy (1983-1984).
- Directeur de cabinet du Président de la Commission européenne Jacques Delors (1985 à 1994) ; Directeur Général du Crédit lyonnais jusqu'à sa privatisation en 1999 ; Commissaire européen au Commerce (en 1999).
- Directeur Général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) (2005-2013).

Donald KABERUKA

- Né le 05 octobre 1951 au Rwanda
- Formation : Economiste spécialiste de la finance internationale. Diplômé de l'Université de Dar es Salam (Tanzanie) et de Glasgow (Royaume-Uni).
- Ministre rwandais des Finances et de la Planification

Economique (1997-2005).

- Président de la Banque Africaine de Développement (BAD) (2005-2015).

Aliko DANGOTE

- Né le 10 avril 1957 à Kano, Nord du Nigeria.
- Président Directeur général du Groupe DANGOTE (ciment, sucre, farine et pétrole) présent dans 14 pays africains dont le Cameroun (notamment la cimenterie DANGOTE installée à Douala), au Brésil et en Indonésie.
- Sa fortune estimée à plus de 25 milliards de dollars (23^{ème} fortune mondiale).

Paul FOKAM KAMMOGNE

- Chercheur en développement, initiateur du plus important réseau de microfinance au Cameroun, Président du Groupe Afriland First Bank présent dans plusieurs pays africains, fondateur d'une Université privée de référence à Yaoundé, PKFokam Institute of Excellence, promoteur de la chaîne privée de télévision Vox Africa émettant depuis Londres au Royaume-Uni.
- Diplômé de gestion économique du CNAM Paris et Docteur en sciences de gestion (Université de Bordeaux, 1989) ; Maître de Conférences à l'Institut Technique de Banque du Conservatoire national des arts et métiers de Paris (1993).

Arthur ZANG

- Né le 26 novembre 1987 à Mbankomo.
- Inventeur du Cardiopad, une tablette tactile permettant de faire le diagnostic à distance des problèmes cardiaques ; Lauréat du Prix Rolex en 2014.

Protais AYANGMA

- Spécialiste camerounais des « Assurances ».
- 1974-1979 : cadre à la Société Camerounaise d'Assurance et de Réassurance (Socar, société d'État), dont il gravit presque tous les échelons.

Le temps des Réalisations

- 1979 - 1985 : Directeur Général puis Administrateur délégué à la soraraf-Cameroun, un cabinet de courtage.
- En 1886, il crée la Compagnie Nationale d'Assurances(CNA), première compagnie d'assurances à 100% à capitaux camerounais. Celle-ci devient La Citoyenne en 2001 et rejoint le groupe Colina en 2005.
- 2008-2014 : Président de la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF) (deux mandats).
- Jusqu'en juin 2015 : Directeur Général de Colina La Citoyenne Assurance (aujourd'hui Saham Assurance).
- Président-fondateur, depuis 2011, de l'organisation patronale Entreprises du Cameroun (ECAM).
- Président du conseil d'administration du groupe South Media Corporation, éditeur du quotidien Mutations, dont il est conseiller éditorial.

Pr. Roger TSAFACK NANFOSSO

- Professeur Agrégé des Sciences Economiques et de Gestion à l'Université de Yaoundé II (Cameroun).
- Depuis le 15 septembre 2015, Recteur de l'Université de Dschang.
- Champ de recherche scientifique : comportements économiques des individus et analyse du marché du travail en contexte sous-développé.
- Titulaire d'un Doctorat de 3ème Cycle en Economie de l'entreprise (1993), d'un Doctorat d'Etat en Economie de travail (2000), d'un Certificat de l'Institut de la banque mondial (USA Washington) et d'un Diplôme d'Université des Hautes Etudes en Gestion de la Politique Economique du CERDI, à l'Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand en France, en 1997.
- Major au Concours d'Agrégation CAMES en Sciences Economiques, en 2001.
- Professeur invité ou associé dans plusieurs universités africaines et européennes.
- Membre de plusieurs sociétés savantes.
- Auteur de nombreux articles et publications scientifiques.

Lucas ABAGA NCHAMA

- Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), depuis le 17 janvier 2010.
- De nationalité équato-guinéenne, il est né le 04 mars 1961 à Ebebiyin.
- Titulaire d'une maîtrise en Sciences Economiques et d'un DEA en Monnaie-Finance-Banque obtenu en 1995 à l'université de Lyon-II (France)
- 1999 – 2003 : cadre à la Direction nationale de la BEAC à Malabo, puis à l'agence de Bata.

- 2003 : Directeur Général de l'Economie au Ministère de l'Economie, du Commerce et de la Promotion de l'entreprise de la Guinée équatoriale.
- 2006 -2008 : Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget de la Guinée équatoriale.
- 2008 : Directeur Général de l'Exploitation à la BEAC.

KADIMA KALONJI

- Représentant-Résident du Fonds monétaire international (FMI) au Cameroun, depuis le 1er septembre 2015.
- Originaire de la République Démocratique du Congo (RDC).
- Diplômé de l'Université de George Washington aux Etats-Unis en sciences économiques avec une spécialisation sur le commerce extérieur et la finance internationale.
- Avant d'être affecté au Cameroun, il officiait comme Economiste principal au siège du FMI chargé du Maroc depuis 2012.
- Durant les vingt années qu'il a passées au FMI en tant qu'Economiste basé à Washington, il a travaillé entr autres sur des pays du Moyen-Orient, de l'Asie centrale et de l'Afrique subsaharienne.

Isaac TAMBA

- Directeur Général de l'Economie, Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, depuis le 24 mars 2016.
- Né le 19 mars 1959 à Yaoundé.
- Titulaire d'un Doctorat d'Etat (2000) et d'un Doctorat de 3^e Cycle en Sciences Economique.
- Maître de Conférences à l'Université de Yaoundé II.
- Il a été Vice-Doyen, Chef de Cellule et Chef de Division à l'Université de Yaoundé II.
- Auteur de nombreux articles et publications scientifiques.

Emmanuel NGANOU DJOUMESSI

- Né le 5 novembre 1957 à Bamesso
- Ministre des Travaux Publics depuis le réaménagement du Gouvernement du 02 octobre 2015.
- Il a été précédemment Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT, 2011-2015), Secrétaire Général Adjoint des Services du Premier Ministre, Préfet dans les Départements de la Menoua et du Koung-Khi (1996-2000), et Secrétaire Général de la Province de l'Ouest (1993-1996).
- Désigné, en mai 2003, membre du Comité de pilotage du Programme national de Gouvernance du Cameroun, puis, en août 2005, membre du Comité de pilotage du Programme national de Gouvernance et de lutte contre la corruption.

Le temps des Réalisations

- Durant plusieurs années, Président du Conseil d'administration des Cimenteries du Cameroun (CIMENCAM), poste qu'il quitte en 2008 ; et à partir de 2006, Président du Conseil d'administration de l'Institut National de la Statistique (INS).
- Diplômé de la promotion 1983 de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA-Université de Nantes, 2002) et d'une Licence en Droit Public (1982).
- Militant et membre titulaire du Comité Central du Rassemblement Démocratique du Peuple Cameroun (RDPC).

Louis-Paul MOTAZE

- Né le 31 janvier 1959 à Bengbis.
- Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) depuis le réaménagement du Gouvernement du 02 octobre 2015.
- Président du Comité de Pilotage de plusieurs grands projets structurants de l'Etat du Cameroun.
- Diplômé de la promotion 1983 de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM).
- Titulaire d'un DESS en Transport international (1985) au Havre en France, une Maîtrise et un DEA (1983) en Droit Public à l'Université de Yaoundé.
- 2011-2015 : Secrétaire Général des Services du Premier Ministre.
- 2007-2011 : Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).
- 1999-2007 : Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).
- Membre titulaire du Comité Central du RDPC, et Vice-Président de la Cellule Humanitaire du Comité Central RDPC.

Alamine OUSMANE MEY

- Né le 26 février 1966 à Kousseri,
- Ministre des Finances du Cameroun depuis le 09 décembre 2011.
- Ingénieur Electronicien de de la Rwth Aachen en RFA.
- Titulaire d'un Diplôme en Finance Equitable et Capital-risque (1998) et a effectué une formation sur les questions de Financement des PME et PMI.
- Ce transfuge du secteur privé a par le passé présidé les Conseils d'administration de CENAINVEST (2003-2011) et de GATSBY Foundation (2004-2011).
- 2003 -2004 : Directeur Général de Afriland First Bank.
- Militant du RDPC et également actif au plan associatif.

Jean-Claude MBWENTCHOU

- Né le 09 mars 1966 à Douala.
- Ministre de l'Habitat et du Développement urbain.
- Ingénieur Polytechnicien de formation option Génie Civil.
- Ingénieur Principal des Travaux Publics.
- Titulaire d'une Maîtrise en Aménagement Urbain (1983).
- Il a été Coordonnateur National du Programme de Gouvernance Urbaine (PGU 2005-2011), Point Focal ONU-Habitat au Cameroun (2010 -2011), Président de la Commission de Passation des Marchés de la Commune de Bazou (2004-2010), et de Délégué Provincial du MINDUH.
- Militant actif du RDPC, il est Conseiller Municipal à la Commune de Bazou.

Minette LIBOM LI LIKENG

- Né le 4 mars 1959 à Mvieng.
- Ministre des Postes et Télécommunications depuis le réaménagement du Gouvernement du 02 octobre 2015.
- Diplômé de la promotion 1984 de l'ENAM.
- Titulaire d'une Licence ès Sciences Economiques (1982).
- 2008- 2015 : Directeur Général des Douanes.
- 2005-2008 : Chef de Division de la Législation et de la Coopération internationale.
- Militante du RDPC.

Constant NEMALE

- Président-Fondateur Groupe AFRICA 24
- Il a débuté sa carrière en tant que journaliste et rédacteur en chef adjoint de Mondial Basket.
- Il a participé à la mise en œuvre de plusieurs projets dans le domaine de la communication.
- En 2001, il crée ETNIUM, la première agence de communication et de marketing à caractère ethnique en France.
- En 2003, il fonde 3A TELESUD, première chaîne de télévision généraliste Afro – Européenne et Panafricaine.
- En 2008, Monsieur Nemale crée AFRICA24, la première chaîne de télévision exclusivement dédiée à l'information africaine, diffusée de Paris sur l'ensemble du continent Africain, l'Europe et les Etats Unis.
- Il a aussi initié le lancement d'AFRICA24 Magazine, une édition trimestrielle de luxe de 200 pages, orientée vers les forces et défis du continent Africain.

ADE AYEYEMI

- Directeur général Groupe ECOBANK depuis le 1^{er} septembre 2015.
- Banquier expérimenté ayant eu une remarquable carrière au sein de Citigroup.
- Expert comptable, il est titulaire d'une licence en sciences comptables et financières de l'université d'Ife au Nigeria (actuellement université Obafemi Awolowo). Il est aussi titulaire d'un Master en Management financier de l'université de Londres et figure parmi les anciens élèves de « Advanced Management Programme de Havard Business School ».

Racine KANE

- Représentant résident au Cameroun de la Banque Africaine de Développement (BAD).
- Expérience variée dans les domaines suivants : analyse et gestion macroéconomique, prospective et planification stratégique, stratégies de lutte contre la pauvreté, réformes économiques et financières, analyse sectorielle, gouvernance, etc.
- Titulaire de plusieurs diplômes de troisième cycle en économie, jouit d'une expérience professionnelle de 30 ans dont quatorze années au sein de la BAD.

BAUDOIN PROT

- Ancien Président de BNP Parisbas.
- Senior Advisor Boston Consulting Group.
- Administrateur de Lafarge, Kering et Veolia Environnement.
- Né en 19551 ; diplômé de HEC et de l'ENA en France.

Daniel COHEN

- Professeur et membre fondateur, Ecole d'Economie de Paris.
- Professeur d'économie à l'ENS de Paris et Directeur du Centre pour la Recherche économique et ses Applications.
- Diplômé de l'ENS de Paris, Docteur en économie et Professeur agrégé en mathématiques et en droit.
- Editorialiste et membre du conseil de surveillance du quotidien Le Monde.
- Auteurs de plusieurs publications.

Henry ASZLAR

- PDG Globeleq depuis 2015.
- Fort de plus de 20 années d'expérience dans l'industrie et l'énergie, il s'est spécialisé dans les investissements sur les marchés de l'énergie.

- Il a notamment participé au développement, à l'acquisition et au financement de projets indépendants d'énergie aux USA, en Afrique et en Amérique Latine.
- Diplômé de l'Académie navale des Etats-Unis en ingénierie aérospatiale et de « Massachusetts Institute of Technology » en gestion.

Bruno METTLING

- Directeur général Adjoint, groupe Orange et PDG, Orange Moyen-Orient et Afrique.
- Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques et de la Faculté de droit d'Aix en Provence (France).
- Dispose d'une expérience publique-privée de haut niveau et très diversifiée dans le domaine des services, transport, immobilier, postes et télécommunications, banques de détail.

EMEKE E. IWERIEDOR

- Directeur exécutif United Bank for Africa (UBA) Group à Lagos.
- 20 ans d'expérience dans les services bancaires et financiers.

Jean Paul MELAGA

- Directeur Général Whitestone Finance, cabinet spécialisé dans la levée de fonds pour les PME en Afrique.
- Il a notamment primé comme « Leader de demain » par le forum de Crans Montana en 2014.

ELE ASU

- Journaliste française née à Calabar au Nigeria.
- Présentatrice Canal= et Direct 8.

ACHA LEKE

- Partenaire associé Senior McKinsey à Johannesburg.
- Serge Yanic NANA**
- PDG Financia Capital
- Spécialiste du Project Finance du financement des infrastructures du secteur minier, de l'énergie, des transports, des assurances et des partenaires public-privé.

NINO NJOPKOU

- PDG Kerawa.com
- Né en 1980, il a été au Cameroun, au Maroc et en France à l'Ecole Centrale de Paris.
- Il a exercé dès 2003, une carrière de consultant en organisation et en management chez Deloitte Consulting et s'est investi dans plusieurs activités entrepreneuriales.

PROGRAMME DE LA CONFERENCE

Mardi 17 mai 2016

1. Cérémonie d'ouverture s

Lieu : Palais des Congrès de Yaoundé

- Discours d'ouverture de la Conférence
Par Son Excellence Paul BIYA, Président de la République
du Cameroun

- Intervention de Monsieur José Manuel BARROSO,
ancien Président de la Commission européenne.

**Renforcer le partenariat économique entre l'Europe et
l'Afrique et dynamiser les investissements européens
à destination du continent africain.**

- Intervention du Dr Chung UN-CHAN, ancien Premier
Ministre de la République de Corée.

**Comment atteindre le stade de l'émergence écono-
mique ? L'expérience sud-coréenne.**

2. Tables rondes

Lieu : Hôtel Hilton de Yaoundé

Première table ronde

**Situation macroéconomique du Cameroun : perspectives
de croissance**

Intervenants :

- M. Louis Paul MOTAZE, Ministre de l'Economie, de la
Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun
- M. Pierre MOUSSA, Président de la CEMAC
- M. Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la Banque
des Etats d'Afrique Centrale
- M. Kadima KALONJI, Résident Représentant du FMI au
Cameroun
- M. Bertrand BADRE, Directeur Général et Directeur
financier de la Banque Mondiale

- M. Janvier K.LITSE, Vice-président des Opérations de
la Banque Africaine de Développement.

Deuxième table ronde

**La contribution du secteur privé à la croissance de
l'Afrique et du Cameroun**

**1^{ère} partie : Regards croisés sur le rôle du secteur privé
dans la croissance en Afrique**

- M. Daniel COHEN, Professeur d'Economie, co-fondateur
de l'Ecole d'Economie de Paris- confirmé

- M. Pascal LAMY, Directeur général de l'OMC (2005-2013)-
confirmé

- M. Donald KABERUKA, Président de la Banque africaine
de développement (2005-2015)- confirmé

- M. Acha LEKE, Directeur régional de McKinsey, bureau
de Johannesburg

Pause déjeuner

**La contribution du secteur privé à la croissance de
l'Afrique et du Cameroun**

2^{ème} partie : Le cas du Cameroun

Intervenants :

- M. Ade AYEYE3ELAGA, Directeur général de Whitestone
Finance

- M. Henry ASZKLAR, PDG de Globeleq

- M. André FOTSO, Président du GICAM

- M. Aliko DANGOTE, PDG de Dangote Cement

Troisième table ronde

L'attractivité financière du Cameroun

Intervenants :

- M. Alamine OUSMANE MEY, Ministre des Finances du
Cameroun

- M. Baudouin PROT, Président du Groupe BNP Paribas
(2011- 2014), Directeur Général du Groupe BNP Paribas
(2003-2011)

Le temps des Réalisations

- M. Emeke IWERIBOR, Directeur exécutif d'UBA
- M. Wenbin WANG, Représentant Afrique de l'ICBC (Industrial and Commercial Bank of China)
- M. Mohammed KRISNI, Directeur Général de SCB Cameroun ou M. Paul FOKAM, Président du groupe Afriland First Bank.

Quatrième table ronde

Economie numérique et croissance

Intervenants :

- Mme Minette LIBOM LI LIKENG, Ministre des Postes et Télécommunications du Cameroun
- M. Arthur ZANG, PDG et fondateur de Himore Medical (Cardiopad)

- M. Nino NJOPKOU, Fondateur de Kerawa.com (e-commerce, Cameroun) M. Bruno METTLING, Directeur exécutif EMEA du groupe Orange.

Mercredi 18 mai

- **Lieu : Hôtel Hilton de Yaoundé**

- Ateliers de présentation des projets sectoriels

- Energie
- BTP et aménagement urbain
- Infrastructures et transports
- Agriculture
- Industries extractives
- Nouvelles technologies.

Session plénière de clôture

ZOOM SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

1. GÉNÉRALITÉS

Le Cameroun, 475 000 km², environ 22 millions d'habitants, est situé dans le golfe de Guinée ; en raison de sa diversité naturelle, économique et socioculturelle, c'est l'Afrique en un seul pays composé en majorité des jeunes. Le pays a 400 Km d'ouverture sur la mer ; il appartient à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et partage une frontière d'environ 1 800 Km avec le Nigeria ; il donne accès à un marché d'environ 300 millions de consommateurs.

Yaoundé est la capitale politique. Douala est la plus grande métropole, principal centre d'affaires, avec plus de 2,5 millions d'habitants.

Sur le plan administratif, le pays est organisé en 10 régions, 58 départements, 360 arrondissements et 360 communes. Le processus de décentralisation est en cours depuis 2004, avec le transfert progressif des compétences et des ressources financières aux collectivités territoriales décentralisées.

Plus de 300 formations politiques animent le débat politique et participent aux compétitions électorales. Les élections sont organisées et supervisées de manière libre et transparente par un organe indépendant, Elections Cameroon (ELECAM), qui recourt à la biométrie. Les dernières élections sénatoriales, législatives et municipales ont eu lieu en 2013. La mise en place prochaine du Conseil Constitutionnel bouclera les organes prévus dans la Constitution. Le Cameroun est une République laïque. Le français et l'anglais sont les deux langues officielles. Son Excellence Paul Biya est le Président de la République.



2. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

2.1 Croissance et prix



L'économie nationale a enregistré une croissance moyenne de 4,7% par an au cours des cinq dernières années (2010-2014).

Bien qu'augmentant au fil des années, les mesures prises n'ont pas permis d'atteindre l'objectif de 5,5% en moyenne annuelle, tel que prévu dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

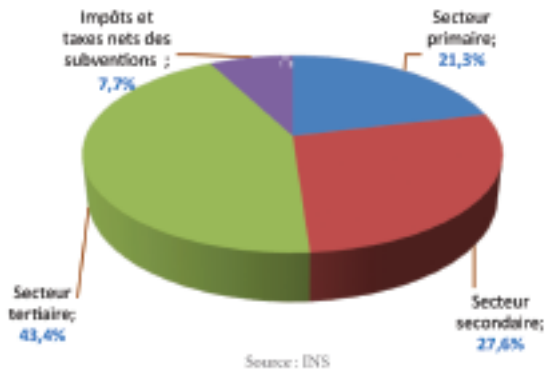
Le Gouvernement prévoit un maintien du rythme de la croissance économique en 2015 avec un taux d'environ 6% et une inflation maîtrisée en dessous de 3%, malgré les pressions inflationnistes alimentées par la revalorisation des prix du carburant de juillet 2014 et la hausse des prix de certaines denrées alimentaires.

2.2 Répartition sectorielle du PIB

Le secteur primaire progresse en moyenne au rythme de 4,0% par an, et représente en moyenne 21,3% du PIB entre 2010 et 2014.

La croissance dans le secteur secondaire est en moyenne de 3,9% et son poids moyen dans le PIB est de 27,6%.

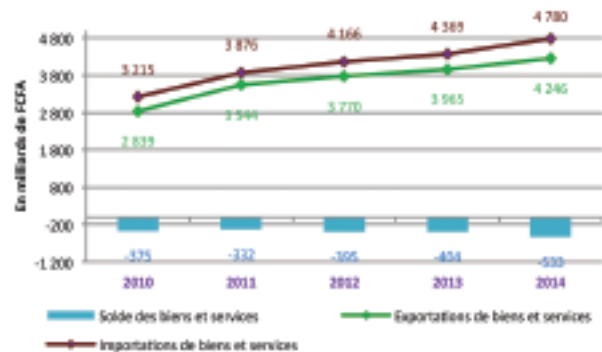
L'activité dans le tertiaire croît en moyenne de 5,3% par an et représente en moyenne 43,4% du PIB. Cette croissance est impulsée par les activités de commerce, de postes et télécommunications et de transport.



2.3 Echanges extérieurs

Les exportations de biens et services ont augmenté en moyenne de 10,9% par an pour passer de 2 840 milliards de francs CFA en 2010 à 4 245 milliards de francs CFA en 2014. Les biens représentent en moyenne 77% de ces valeurs.

Les importations de biens et services par le Cameroun ont augmenté en moyenne de 9,9% par an en se chiffrant à 3 215 milliards de francs CFA en 2010 et 4 780 milliards de francs CFA en 2014. Les biens représentent en moyenne 73% de ces valeurs.



Les principaux services échangés avec l'extérieur sont le transport, les services fournis principalement par les entreprises, l'hébergement et la restauration. Les exportations de biens sont peu diversifiées sur la période 2010-2014 et constituées majoritairement (en pourcentage de la valeur totale des exportations

de biens et services) des huiles brutes de pétroles (25,6%), du cacao brut (6,8%), des bois et ouvrages en bois (6,4%) et des carburants et lubrifiants (6,3%). Les importations de biens sont dominées par les hydrocarbures, les biens d'équipements et les produits agroalimentaires.

Principaux biens et services exportés au cours des cinq dernières années



Principaux biens et services importés au cours des cinq dernières années

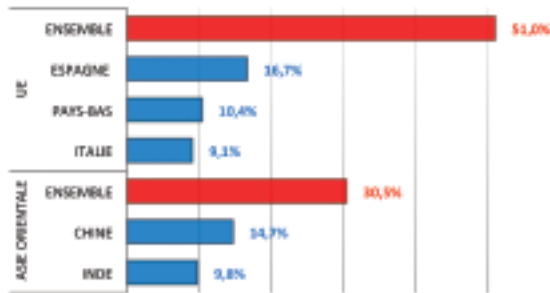


Principaux partenaires en importation et en exportation

L'Union Européenne demeure la principale zone d'échanges avec le Cameroun (51% des importations et 26,7% des exportations). Elle est suivie par l'Asie Orientale dont les échanges sont tirés par la Chine qui est le principal partenaire commercial bilatéral du Ca-

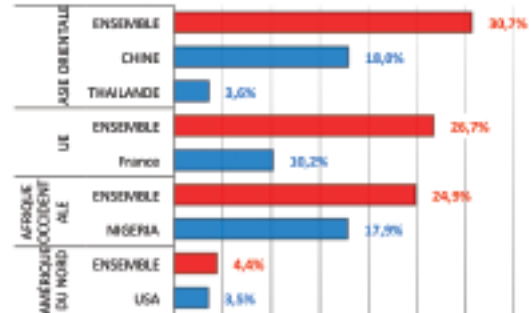
meroun (14,7% des exportations et 18,0% des importations en 2014). Au total, les deux zones consomment 81,5% des exportations et fournissent 57,4% des importations du Cameroun.

Cinq premiers pays clients



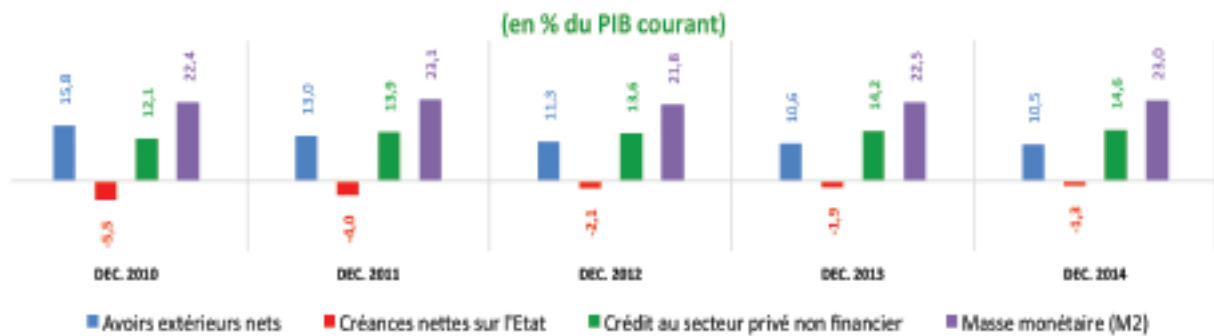
Source : DGD/MINFI, INS

Cinq premiers pays fournisseurs



Source : DGD/MINFI, INS

2.4 Situation monétaire

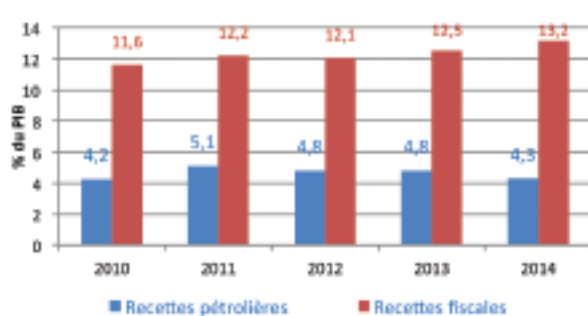


Source : BEAC, INS

Le crédit au secteur privé non financier a une tendance haussière sur la période. Aussi, les créances nettes sur l'Etat passent de 5,5% du PIB en 2010 à 1,3% en 2014, traduisant une amélioration de la position nette du Gouvernement vis-à-vis du système monétaire. Par contre, les avoirs extérieurs nets ont évolué à la

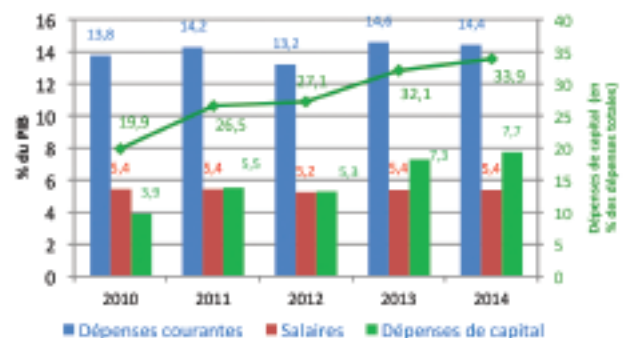
baisse entre 2010 et 2014, en liaison avec la baisse des avoirs du Cameroun dans le compte d'opérations. La masse monétaire est restée sensiblement constante oscillant entre 21% et 23% du PIB, conséquence de la maîtrise du niveau de l'inflation.

2.5 Finances publiques



Source : DGTCP/MINFI, INS

Le taux de recettes fiscales s'améliore progressivement et atteint 13,2% en 2014 contre 11,6% en 2010. Les recettes pétrolières, les dépenses courantes ainsi que la masse salariale n'ont pas sensiblement évolué sur cette



période. Par ailleurs, des efforts ont été consentis pour augmenter l'investissement public. Ainsi, les dépenses de capital représentent 33,9% des dépenses totales en 2014 contre 19,9% en 2010.

3. GRANDES ORIENTATIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

3.1 Politique budgétaire

La politique budgétaire s'appuie sur le DSCE, et se décline selon les grandes orientations suivantes :

==> L'élargissement soutenu de l'espace budgétaire à travers une mobilisation accrue des ressources budgétaires internes et externes.

==> L'accroissement de l'investissement public notamment par la mise en œuvre des grands projets structurants, pour faire face au manque d'infrastructures, principale entrave à l'amélioration du climat des affaires selon le rapport 2014-2015 sur la compétitivité du Forum économique mondial.

==> Le respect des critères de convergence de la zone CEMAC, à savoir :

- un solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal positif ;
- un encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal inférieur ou égal à 70% ;
- une non-accumulation des arriérés intérieurs et extérieurs ;
- un maintien de l'inflation en dessous de 3%.

==> La stratégie d'endettement encadrée par :

- une mobilisation de l'épargne intérieure (bons du Trésor assimilables, emprunts obligataires) et extérieure ;
- un respect des critères de soutenabilité et de viabilité ;
- une diversification du portefeuille.



Source : MINEPAT

Position du Cameroun par rapport aux critères de convergence

	2013	2014
Solde budgétaire de base (% PIB)	2,1	1,4
Ratio du stock de la dette publique (% PIB)	18,8	22,1
Accumulation des arriérés	0	0
Taux d'inflation (%)	2,1	1,9



Source : DGTCFM/MINFI, CAA, INS

3.2 Politique monétaire

L'objectif de la politique monétaire de la zone CEMAC menée par la BEAC est d'assurer la stabilité monétaire. Celui-ci vise un taux de couverture extérieure de la monnaie d'au moins 20 % et une faible progression du niveau général des prix.

Au regard du comportement des différents facteurs influençant la stabilité monétaire et financière à court

terme, la BEAC a décidé d'assouplir la politique monétaire de la zone ces dernières années en baissant son principal taux directeur (le taux d'intérêt des appels d'offres - TIAO), successivement de 50 points en juillet 2013, de 25 points en novembre 2013, puis de 30 points en juillet 2014 et de 50 points en juillet 2015, pour passer de 4,0% à 2,45%.

3.3 Climat des affaires

Afin d'attirer les opérateurs économiques et sécuriser les investissements, plusieurs actions ont été menées notamment :

- la promulgation en avril 2014 de la loi régissant l'activité de l'affacturage au Cameroun ;
- la promulgation en 2013 de la loi régissant les zones économiques au Cameroun ;

- la réduction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés non pétrolières de 35% à 30% (Loi de Finances 2015) ;
- la e-déclaration des impôts et taxes ;
- la tenue régulière du Cameroon Business Forum, cadre de concertation entre le Gouvernement et le secteur privé pour identifier et mettre en œuvre

des mesures permettant d'assainir le climat des affaires au Cameroun ;

- la création et la mise en place de la Banque des Petites et Moyennes Entreprises (PME) avec l'ouverture depuis juillet 2015 de deux guichets : l'un à Yaoundé et l'autre à Douala ;
- le lancement en mars 2013 du mécanisme de promotion du crédit-bail au Cameroun qui permet aux entreprises bénéficiaires de se doter d'équipements de production à crédit ;
- la promulgation de la loi n°2013/004 du 18 avril

2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun et la signature le 9 septembre 2013 des décrets d'application de cette loi ;

- la mise en œuvre du projet de dématérialisation des procédures du commerce extérieur notamment par la signature en 2015 d'un contrat de partenariat entre la Direction Générale des Douanes et l'entreprise Custom Services pour la e-déclaration des opérations en douane.

4. PERSPECTIVES

==> Exécution depuis janvier 2015 du plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance et l'amélioration des conditions de vie des populations.

==> Lancement des études des projets structurants de deuxième génération.

==> Elaboration du budget 2016 sur la base des objectifs suivants :

- un taux de croissance du PIB de 6% ;
- un taux d'inflation de 2,8% ;
- un déficit du solde budgétaire (hors dons) de 4,5% du PIB ;
- un déficit du compte courant d'environ 4,3% du PIB.

5. EN BREF... LES ATOUTS DU CAMEROUN



6. INDICATEURS CLÉS

LIBELLES	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016**
I – DONNEES DEMOGRAPHIQUES							
Population totale (en milliers)	19 406	19 891	20 387	20 917	21 461	21 998	22 613
Densité de population (habitants/Km ²)	41,6	42,7	43,7	44,9	46,0	47,2	48,5
II – DONNEES MACROECONOMIQUES							
PIB à prix courant (en milliards FCFA)	11 700	12 546	13 525	14 608	15 846	16 810,6	18 391,1
PIB pétrole brut	757	941	1 075	1 060	1 086	811,4	853,4
PIB hors pétrole brut	10 943	11 605	12 440	13 547	14 761	15 999,2	17 537,7
PIB/habitant (en milliers FCFA)	603	631	663	698	738		
RNB (en milliards FCFA)	11 584	12 402	13 288	14 390	15 618		
RNB/habitant (en milliers FCFA)	597	623	652	689	729		
Taux de croissance réelle (%)	3,3	4,1	4,6	5,6	5,9	6,4	6,1
PIB pétrole brut	-12,6	-7,3	3,5	8,5	13,9	28,5	-2,1
PIB hors pétrole brut	4,1	4,6	4,6	5,5	5,6	5,5	6,5
Taux d'inflation (%)	1,3	2,9	2,4	2,1	1,9	3,0	2,8
Taux de croissance sectorielle (%)							
Secteur Primaire	6,0	3,1	2,7	3,7	4,7	5,7	6,3
Secteur Secondaire	0,5	1,6	4,9	5,7	6,8	8,7	4,9
Secteur Tertiaire	4,0	5,5	5,5	6,1	5,3	5,6	6,7
Composantes de la demande (en % du PIB à prix courant)							
Consommation							
Privée	86,6	87,5	88,4	88,7	88,7	88,3	88,1
Publique	75,0	75,9	77,0	77,2	76,9	82,0	83,8
Investissement	11,6	11,6	11,5	11,6	11,8	11,3	11,3
Privée	19,0	20,6	19,2	19,4	20,5	21,4	22,0
Publique	16,7	18,2	16,9	17,1	18,2	18,8	19,0
	2,2	2,4	2,3	2,3	2,3	2,6	3,0
Finances publiques (en % du PIB à prix courant)							
Recettes budgétaires hors Dons							
Pétrolières	16,6	16,9	16,8	17,2	16,1	18,2	17,4
Non pétrolières	4,2	5,1	4,8	4,8	4,3	3,3	2,9
Fiscales	12,3	12,9	12,8	13,2	14,1	14,1	14,5
Dépenses	11,6	12,2	12,1	12,5	13,2		
Courantes	17,2	19,7	18,8	21,9	19,6		
En capital	13,8	14,2	13,2	14,6	14,4	24,6	23,4
Dépenses en capital en % des dépenses totales	3,9	5,5	5,3	7,3	7,7	12,1	12,3
Solde budgétaire de base (en % du PIB à prix courant)	19,9	26,5	27,1	32,1	33,9		
	-0,4	0,5	1,6	2,1	1,4		
Dettes publiques (en % du PIB à prix courant)							
Stock total dette publique	15,0	16,4	16,2	18,8	22,1		
Dettes publiques intérieures	5,4	6,2	5,2	5,7	5,9		
Dettes publiques extérieures	9,6	10,2	11,1	13,1	16,2		
Service de la dette	1,4	1,3	1,8	1,3	1,4		
Dettes intérieures	0,6	0,6	0,9	0,7	0,7		
Dettes extérieures	0,7	0,7	0,8	0,6	0,8		
Secteur Extérieur (en % du PIB à prix courant)							
Exportations de biens et services	17,3	18,4	18,8	20,7	21,7	17,0	16,6
Importations de biens et services	23,0	26,5	26,6	28,9	31,2	31,6	33,7
Balance commerciale	-3,2	-2,6	-2,9	-2,8	-3,4	-1,3	-3,3
Solde compte courant	-3,6	-2,8	-3,6	-3,8	-4,4	-3,9	-6,9
Agrégats monétaires (en % du PIB à prix courant)							
	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014		
Avoirs extérieurs nets	15,8	13,0	11,3	10,6	10,5	12,9	11,1
Crédit intérieur	8,2	11,5	12,6	13,7	14,4	16,5	16,8
Ressources	23,9	24,5	23,9	24,3	24,9		
Masse monétaire (M2)	22,4	23,1	21,8	22,5	23,0	24,1	24,2
Autres postes nets	1,5	1,4	2,1	1,9	1,9		

*Estimation / **Projections au 31 août 2015

Source : MNFI, MINEPAT, INS, CAA.

SITUATION MACROECONOMIQUE ET PERSPECTIVES DE CROISSANCE

Situation macroéconomique

Malgré le contexte international peu favorable marqué par une croissance atone de l'économie mondiale et la fin du super cycle des cours des matières premières, le regain de l'activité économique nationale entamée depuis 2010, s'est poursuivi en 2015. Les effets induits sur la demande intérieure de la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures, les actions gouvernementales de relance de la production dans plusieurs branches d'activités et le regain de la production pétrolière ont permis la réalisation d'un taux de croissance moyen de 5% de l'activité économique de 2010 à 2015.

L'analyse détaillée de l'offre met en exergue une diversification accrue des sources de la croissance enregistrée. Ainsi, la production du secteur primaire qui représente 23% de la production totale, a connu une augmentation moyenne de 4,4% de 2010 à 2015.

L'agriculture industrielle d'exportation et la sylviculture ont été les sous-secteurs qui ont le plus contribué cette performance. Les mesures de modernisation de l'appareil de production et de désenclavement des bassins de production ont soutenu l'offre des sous-secteurs de l'agriculture vivrière et de l'élevage malgré les effets néfastes des crises sécuritaires en particulier dans les régions septentrionales.

Outre le regain de la production pétrolière, le secteur secondaire représentant 30% de la production totale, a connu une croissance de 4,9% du fait de la demande induite par la mise en œuvre des grands projets, de l'augmentation des capacités d'offre énergétique et des mesures incitatives à l'investissement privé. Directement concerné par les travaux de réalisation des grands projets, le sous-secteur des BTP a connu une croissance de 10%

en moyenne de 2010 à 2015. La seconde contribution à la croissance du secteur secondaire a été celle des agro-industries du fait d'une part, d'un regain d'investissement privé notamment dans les branches des oléagineux et des brasseries et d'autre part, de la demande additionnelle inhérente à la réalisation des grands travaux.

Le secteur tertiaire dont le poids est demeuré le plus important, soit 47% du Produit Intérieur Brut (PIB), a connu une évolution moyenne de 5,3% liée principalement à l'expansion de la fibre optique et à la demande additionnelle inhérente à la mise en œuvre des grands projets notamment le transport des équipements et des autres matériaux de construction. Toutefois, les activités de commerce et de transport dans les régions septentrionales et de l'Est ont été perturbées par les crises sécuritaires.

L'inflation est demeurée contenue en deçà de 3% de la norme communautaire au cours de la période 2010-2015. Pour la période récente, les prix à la consommation finale des ménages ont augmenté de 2,7% au cours de l'année 2015 contre 1,9% en 2014. Cette hausse du niveau général des prix provient principalement de l'accroissement des prix: (i) des boissons alcoolisées et tabacs (8,9%) lié à la répercussion de la hausse des droits d'assise sur les prix des bières et des boissons gazeuses en février 2015; (ii) des transports (7,5%) découlant de la réduction des subventions des prix à la pompe des carburants; et (iii) des services de restaurants et hôtels (5,9%).

L'analyse du compte extérieur met en relief la persistance du déficit du solde des transactions courantes dont le niveau est évalué à - 693,9 milliards en 2015, compensé par l'excédent du compte de capital et d'opérations financières évalué à + 1226,4 milliards.

Le temps des Réalisations

De manière détaillée, le déficit de la balance des biens évalué - 220 milliards en 2015, est stable par rapport à son niveau de 2014 malgré la baisse des cours des matières premières qui a érodé l'augmentation des volumes des biens exportés (pétrole brut, coton, cacao, banane). En outre, la réduction progressive des importations des biens d'équipement pour la réalisation des grands projets a permis de contenir le rythme de croissance des importations des biens évaluées 3305,6 milliards en recul de 160 milliards par rapport à leur niveau de 2014. Outre les tirages des administrations qui ont contribué à l'excédent du compte de capital et d'opération financières, l'évolution croissante des investissements directs notamment dans les secteurs pétrolier et minier, ainsi que de production de matériaux de construction (ciment) et dont le niveau est évalué à 377,5 milliards en 2015 a permis la réalisation de cette performance.

Les réformes des finances publiques et des marchés publics ainsi que la mobilisation accrue des ressources internes et externes ont contribué à l'exécution satisfaisante des différentes Lois des Finances de 2010 à 2015. Ainsi, pour l'année récente 2015, les recettes totales mobilisées se situent à 3002,2 milliards, en hausse de 5% par rapport à 2014 et représentant 18,3% du PIB, malgré la baisse de 18% des recettes pétrolières qui se sont situées à 556,4 milliards de FCFA. De même, la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes a permis de dégager des marges budgétaires pour soutenir la mise en œuvre des grands projets d'investissement. Ainsi, les dépenses en capital ont représenté 32% des dépenses totales soit deux points au-dessus de la cible retenue dans le DSCE à l'horizon 2020. En pourcentage du PIB, les dépenses en capital ont atteint 6,8% en 2015.

L'analyse de la situation monétaire met en relief un accroissement de la masse monétaire dont le niveau en 2015 est évalué à 3954,6 milliards soit une hausse de 8,5%. Par ailleurs, cette dynamique est perceptible au niveau des contreparties de la masse monétaire. Ainsi, les crédits à l'économie sont évalués à 2842,5 milliards en 2015, soit une augmentation de 14,8% par rapport à la performance de 2014. De même, les avoirs extérieurs nets ont enregistré une évolution haussière de 31,4% se

situant à 2192,4 milliards en fin décembre 2015.

Perspectives de croissance

La mise en service complète des différents barrages hydroélectriques dès 2017, la réalisation des projets des CAN et du Plan d'Urgence pour l'accélération de la croissance, le développement du commerce sous régional inhérent à l'ouverture de nouveaux corridors donnant accès aux marchés sous régionaux y compris avec le Nigéria, le regain de l'investissement privé résultant des incitations et des programmes d'accompagnement mis en place par le Gouvernement permettront de soutenir la dynamique de croissance de l'activité économique au cours des prochaines années.

Ainsi de 2016 à 2018, la dynamique de croissance enregistrée au cours de la période récente devrait se poursuivre et en particulier pour l'année 2016, le taux d'évolution de l'activité économique est projeté à 6% et le niveau d'inflation demeurera contenu en deçà des 3% de la norme communautaire.

La diversification des produits notamment la transformation accrue des matières premières, la promotion de nouveaux débouchés à l'exportation notamment le développement du marché de la sous-région et le renforcement des capacités locales de production des biens substituables à certaines importations notamment le riz et le poisson permettront une amélioration du déficit du compte courant.

La rationalisation des choix d'endettement consécutive à la mise en place du Comité National de la Dette Publique, le renforcement des capacités de mobilisation des recettes internes suite à la réorganisation de l'administration fiscale et l'amélioration de l'appropriation de la réforme des marchés publics permettent d'entrevoir une bonne tenue des finances publiques.

L'introduction progressive des instruments de financement innovants, l'expansion des moyens de paiement électronique et la mise en place des institutions spécialisées (banque des PME, banque agricole) permettront un financement approprié de l'économie.

SECTEUR ENERGIE : DE NOMBREUSES OPPORTUNITES A SAISIR POUR LES INVESTISSEURS

Les sources hydrauliques représentent à peu près 72% de l'énergie produite au Cameroun et garantissent une énergie propre. Les analyses prospectives d'experts indiquent aussi que c'est un secteur porteur pour les investisseurs, étrangers et nationaux confondus.

Les arguments avancés sont édifiants. L'électricité est un bien de première nécessité. Elle est indispensable à la vie courante et constitue une composante essentielle de la compétitivité des entreprises. Les besoins sont donc réels à travers le pays. C'est pourquoi la pression est forte sur les Réseaux Interconnectés Sud(RIS) et Nord. Dans le réseau interconnecté nord, par exemple, le barrage hydro-électrique de Lagdo a du mal à ravitailler les principales villes, avec une production de 72 mégawatts(MW) seulement. Au plan national, la puissance installée et exploitée du réseau public est de 1 327 MW (énergie hydro-électrique et thermique cumulées.)

Cette offre ne satisfait pas la demande nationale, qui, selon les derniers chiffres disponibles est estimée à 3000 MW. Le déficit est de plus de 1600 MW. Et cette demande croit chaque année de plus de 8%. Le taux d'accès à l'électricité est de 20% dans la zone rurale. Il est un peu plus élevé dans les grandes métropoles et dans certaines agglomérations urbaines.

Ces indicateurs montrent que le secteur énergie a besoin d'investissement pour augmenter l'offre en électricité au Cameroun. Qu'il s'agisse de l'énergie thermique ou hydro-électrique, les besoins sont énormes. Les pouvoirs publics, conscients qu'ils ne peuvent à eux seuls pallier le déficit en électricité ont procédé depuis 2001 à la privatisation de la Société Nationale d'Electricité du Cameroun(SONEL). C'est dire que le secteur privé doit jouer sa participation. Aucun développement économique n'est concevable sans une énergie disponible et accessible en qualité et en quantité. Et le Cameroun ne peut atteindre le statut de pays émergent à l'horizon 2035,

sans résoudre l'épineux problème de l'énergie qui impacte sur la croissance du pays.

Il est clair que l'offre actuelle de l'énergie ne reflète pas le potentiel hydro-électrique du Cameroun. Notre pays possède un important réseau hydrographique dans sa partie méridionale.

Le Cameroun détient le troisième potentiel hydrographique d'Afrique, après le République Démocratique du Congo et l'Ethiopie. Le fleuve Sanaga à lui tout seul offre une capacité de production estimée à 6000 MW. Selon les projections nationales, le barrage de Lom Pangar, en cours de finition, dont l'objectif est de réguler le débit du fleuve Sanaga, va permettre de construire une demi-douzaine d'autres barrages sur le bassin versant du fleuve, parmi lesquels :

- Song Mbengue, un potentiel de 950 mégawatts. Il entrave le fleuve Sanaga à 15 km en amont de l'actuel barrage de Song Loulou;
- Song Dong, près de 300 MW d'énergie à fournir, avec une ligne d'évacuation de 400 KV ;
- Grand Eweng, avec 1200 MW de prévision. Il est situé dans la région du Littoral, à une dizaine de kilomètres de la localité de Sakbayeme sur la Sanaga ;
- Petit Eweng, dont la production annoncée est de 230 MW.

A côté de la Sanaga, bien d'autres fleuves et cours d'eau disséminés à travers le pays peuvent offrir la possibilité de construction d'ouvrages de production similaires.

C'est le cas du barrage de Makay dans le Nyong Ekelle plus connu sous le nom de « fleuve noir », de par la couleur de ses eaux calmes et mais aussi putrides. C'est le premier ouvrage à construire sur le Nyong qui devrait produire 400 mégawatts. Dans la région du Nord-Ouest, le barrage hydro-électrique de la Menchum avec une capacité de production de 72 MW. Pour desservir les

viles secondaires et localités éloignées du réseau public d'électricité, d'autres ouvrages plus réduits sont prévus à travers le pays, avec une production en énergie oscillant entre cinq et dix mégawatts.

Les investissements sont aussi sollicités dans les infrastructures de transport d'énergie, afin de rendre accessible et porter aux consommateurs des zones urbaines et commerciales, l'électricité produite. Les projets les plus intéressants consistent en l'implantation d'ouvrages hydro-électriques sur la chaîne d'équipement du fleuve Sanaga. Ce secteur d'activité nécessite une remise aux normes estimée selon les experts à 1000 milliards de FCFA.

Energies renouvelables

Le Cameroun présente un grand champ en friche de ces énergies dites « propres ». Des potentialités quasi inépuisables qui se présentent sur ce terrain à l'investissement. A l'énergie solaire, obtenue à partir des rayonnements solaires se greffent l'énergie marémotrice, produite à partir des courants marins, mais aussi l'énergie éolienne obtenue grâce à des vents soufflants qui abondent dans la région de l'Ouest et la partie septentrionale du pays. Il en est de même de la biomasse disponible à souhait dans le massif forestier des bassins du Congo et

de la Sanaga. Toutes ces sources d'énergie figurent parmi les ressources importantes en énergies renouvelables dont regorge notre pays et qui ne demandent qu'à être exploitées.

Un cadre juridique ouvert

Depuis quelques années, l'offre d'investissement dans le secteur de l'énergie est favorisée par un cadre juridique ouvert.

La loi du 14 décembre 2011 régit le secteur de l'électricité en vue de sa modernisation et de son développement. Cette loi s'applique aux activités de production à partir de toute source primaire ou secondaire d'énergie, de transport, de distribution, de fourniture, d'importation, d'exportation et de vente d'électricité réalisées par toute personne physique ou morale sur le territoire camerounais. A côté de la loi de 2011, la loi N° 2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.

Dans un contexte où le Gouvernement a fait de l'électricité une priorité de son action et baliser le terrain pour les opérateurs économiques, des bailleurs de fonds et autres partenaires au développement, il convient de reconnaître que le secteur de l'énergie est une mine d'or pour les investisseurs.

LES ATOUTS ECONOMIQUES DU SOUS-SECTEUR ELEVAGE, PECHE ET INDUSTRIES ANIMALES

Le secteur rural au cœur de la vision de développement
Dans sa vision de développement, le Cameroun accorde une place importante au secteur rural. L'opérationnalisation du Document de stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), qui en constitue la principale déclinaison, s'effectue à travers des stratégies sectorielles : la stratégie de développement du sous-secteur élevage, pêches et industries animales envisage, dans le processus de relance économique, de promouvoir l'élevage à cycle court ; moderniser l'élevage traditionnel dans une perspective de préservation des ressources zoo génétiques ; faciliter et encourager la création des exploitations de moyennes et grandes importances pour l'élevage bovin susceptible de rapporter des devises à l'exploitation ; mettre en place des programmes d'installation de nouveaux acteurs dans les principaux bassins de production et les zones périurbaines des grandes agglomérations ; appuyer le développement de la pêche maritime et continentale ; promouvoir l'aquaculture commerciale.

Potentialités

1. Une proposition géographique hautement stratégique : situé au cœur de l'Afrique, le Cameroun fait jonction entre l'Afrique équatoriale au sud et l'Afrique tropicale au nord. Sa grande ouverture sur la mer lui offre de nombreuses possibilités économiques et commerciales. Mieux que les autres pays de la sous-région, le Cameroun bénéficie des conditions climatiques et naturelles très favorables à la production agricole. Cela constitue un atout majeur pour le commerce transfrontalier des produits d'élevage et de la pêche qui sont la base de l'alimentation des populations.

2. Une grande disponibilité des terres pastorales : le Cameroun dispose d'abondantes ressources foncières encore sous-exploitées. Sur une superficie totale de 47 millions d'hectares (ha), 9,2 millions sont utilisables à des fins agricoles. Les terres arables s'étendent sur environ 7,2 millions ha auxquels il faut ajouter près de 2 millions ha de pâturages.

En 2010, environ 3,7 millions ha sont effectivement cultivés (51,4% de la surface cultivable) soit 3,5 millions ha disponibles pour le développement de l'élevage.

3. Une grande diversité des zones agro écologiques adaptables pour une gamme variée de bétail : le pays comporte une variété de paysages, de zones géomorphologiques et climatiques qui peuvent être regroupées en cinq entités régionales ou zones agro-écologiques distinctes (soudano sahélienne, des hautes savanes guinéennes, des hautes plateaux, de forêt monomodale et de forêt bimodale). La diversité des zones, alliée à une inégale répartition de la population, constitue elle-même une mosaïque d'ethnies qui se traduit par des activités anthropiques variées.

4. Un capital bétail et d'animaux de rente important, riche et diversifié : Le cheptel national compte plus de 6 millions de bovins ; 7 millions de petits ruminants (moutons et chèvres) ; 1,7 million de porcins ; 45 millions de volailles dont un secteur avicole industriel organisé autour de 14 couvoirs, 223.000 reproducteurs chair, 60 000 reproducteurs ponte et 3 500 000 poules pondeuses. Les principales filières en développement sont : l'aviculture, l'élevage bovin-viande, l'élevage bovin-lait, l'élevage des petits ruminants, la pêche, l'aquaculture, la porciculture, l'apiculture et les élevages non conventionnels.

5. Une façade maritime sécurisée et un potentiel hydraulique très dense qui constituent une base productive pour l'irrigation et la pêche. Le potentiel hydraulique du pays est composé de 402 kilomètres de côtes auxquels s'ajoutent les lacs artificiels et les opportunités des différents barrages en cours de construction (Memve'ele, Lom Pangar, Mekin etc.). ce réseau constitue une base productive particulièrement intéressante pour l'irrigation et la pêche.

Le Cameroun dispose pour des besoins aquacoles et de pêche continentale, de 15 000km² de plateau continental et de 4 millions de plans d'eau continentale. Pour le volet

Le temps des Réalisations

de la pêche, le Cameroun dispose d'une façade maritime de 360 km avec un plateau continental de 14 000 km², une Zone Economique Exclusive (ZEE) d'environ 25 000 km² et une surface totale des eaux intérieures de 4 000 000 ha, ainsi que des atouts importants pour l'aquaculture dont le potentiel est estimé à 170 000 tonnes par an.

6. Une production dynamique : la population camerounaise, majoritairement constituée de jeunes et de femmes est restée traditionnellement favorable à la politique de diversification des spéculations et exportations prônée par le gouvernement. Ceci dénote de leur capacité d'adaptation et leur réceptivité aux innovations.

7. Un environnement juridique, économique et mercatique favorable : en vue d'assurer un environnement sain et économiquement compétitif, le Cameroun a mis en place un cadre institutionnelle adapté pour les investissements. Dans le sous-secteur EPIA (Elevage, Pêches et Industries Animales), outre les mesures contenues dans le Code des investissements applicables aux PME (réduction des

impôts, exonération des taxes et droits de douanes pour certains produits), plusieurs programmes et projets sont mis en œuvre, destinés à accompagner les promoteurs publics et privés. On peut citer la banque de PME/PMI, les financements destinés aux jeunes entrepreneurs (PEA-Jeunes), la création des infrastructures d'abattage pour bovins et porcins, l'industrialisation de la filière avicole, le processus de relance de la production laitière, notamment dans le bassin de l'Adamaoua. La sécurisation juridique et juridictionnelle des investissements est garantie par l'appartenance du pays au groupe OHADA (dont le Cameroun abrite le Secrétariat Général), le partenariat avec des groupes internationaux tels que la Banque Mondiale, la BAD, la BID, les institutions spécialisées du système des Nations Unies (FIDA, FAO, l'AFD) dont les institutions de financement du secteur privé sont très actives dans le pays (SFI, PROPARCO). Enfin, le secteur privé, déjà bien structuré en syndicats, groupements professionnels et interprofessions (IPAVIC), s'améliore davantage par une migration soutenue des Groupes d'Initiatives Communes vers les coopératives.

DES POTENTIALITES ENORMES DANS LE SECTEUR MINIER

Le Cameroun dispose d'une loi portant code minier dont les dispositions permettent à tout investisseur étranger de mener à bien les activités de recherche ou d'exploitation minière, avec la garantie de la stabilité et de la sécurité de ses investissements.

Par ailleurs, la politique du Gouvernement s'appuie sur une stratégie de valorisation des ressources géologiques et minières variées, à travers une amélioration de l'information sur le potentiel minier camerounais. Ainsi, une campagne de levées géophysiques grâce à l'accompagnement de la Banque Mondiale a permis d'avoir un taux de 60% de connaissance du sous sol camerounais.

De façon sommaire, le potentiel minier camerounais prouvé se présente comme suit : modeste en hydrocarbures, un peu plus important en Bauxite (près d'un milliard cent soixante millions de tonnes), en gaz naturel (deux cent milliards de mètres cubes), en fer (plusieurs millions de tonnes), trois millions de tonnes de rutil et de plusieurs tonnes d'or, de diamant et de saphir.

Plusieurs autres substances minérales ont été révélées à ce jour sont utilisées dans l'aéronautique, l'industrie navale, la cimenterie, la construction des routes et les infrastructures : calcaire, marbre, pouzzolane, sable siliceux, sel, argile et eaux minérales, etc.

S'agissant des industries extractives, le sous-sol camerounais est riche en ressources minières et minérales diverses et variées, dont près de cinquante-cinq (55) sont recensées et réparties en six (6) grands ensembles, à savoir:

- les substances précieuses et semi-précieuses: or, diamant, gemmes (saphir), platine, grenat, olivine, topaze;
- les métaux de base: cobalt, nickel, manganèse, bauxite-alumine, fer, graphite, rutil-titane, étain, colombo-tantalites, cuivre, plomb, zinc, wolfram-tungstène, molybdène, chromite ;
- les substances minérales énergétiques: pétrole, gaz naturel, uranium, terres rares, lignite et schiste bitumeux ;
- les minéraux industriels: syénite néphélinique, disthène (talc bleu), sel, zircon, mica, baryum, antimoine, arsenic, kaolin, pyrochlore, phosphate, pyrite, amiante, vivianite, gaz carbonique ;
- les matériaux de construction, de viabilisation et d'ornementation: pierre, argile, granit noir, marbre, calcaire, pouzzolane, sable et gravier rivière;
- les ressources en eau, notamment superficielles, souterraines et thermo minérales

Cependant, la conjoncture internationale actuelle qui n'a pas favorisé le développement de plusieurs projets miniers phares à l'instar de celui de Fer de Mbalam ou de Bauxite de Minim Martap et Ngaoundal, laisse un espoir quant à leur reprise.

L'EXTENSION DU RESEAU ROUTIER FACTEUR DE CROISSANCE

Le volet routier du Plan D'urgence Triennal Pour L'Accélération de la Croissance Economique (PLANUT) a permis de mettre sur pied des projets de développement du réseau routier, afin de désenclaver les bassins de production agropastorale, touristique et halieutique. Il s'agit de la construction des axes routiers suivants :

- dans la Région de l'Est : MANDJOU-AKOKAN (45 km) ; AKOKAN-BATOURI (45 km) ;
- dans la Région du Centre : AWAE-ESSE-SOA (72 km) ;
- dans la Région du Nord-Ouest : BABUNGO-OKU-(NKOR) NONI, 70km ;
- dans la Région du Littoral : DOUALA-BONEPOUPA (45 km) BONEPOUPA-YABASSI (50 km) ;
- dans la Région du Sud-ouest : EKNODO TITI-KUMBA (60 km) ;
- dans la Région de l'Ouest : FOUMBAN-KOUPAMATAPIT (54 km) ;
- dans la Région du Nord : GUIDJIBA-TAPARE (57 km) ;
- dans la Région de l'Extrême-Nord : MAROUA-BOGO (39 km) ;
- dans la Région de l'Adamaoua : NGAOUNDERE-PARO (70 km) ;
- dans la Région du Sud : SANGMELIMA-OVENG (70 km).

A côté de ces travaux, des projets de développement autoroutier sont également en cours : Edéa-Kribi (100 km) ; Kribi-Campo (40 km) ; Kribi-Lolabé (33 km) ; Douala-Limbé (75 km) et Yaoundé-Douala.

Par ailleurs la mise sur pied prochaine du Fonds d'entretien de 2ème génération permettra de collecter directement (sans transit par le Trésor public) toutes les recettes routières, notamment la redevance d'usage de la route qui est intégrée dans le prix du carburant. Pour les entreprises comme pour les bureaux d'études qui interviennent dans le domaine de l'entretien routier, les deux principaux avantages seront les suivants :

- progression régulière, sans plafonnement, des ressources destinées à l'entretien routier, au fur et à

mesure de l'amélioration de l'état du réseau, et donc du trafic routier : d'où un développement constant du marché de l'entretien routier ;

- paiements rapides des factures par le Fonds routier : la trésorerie du Fonds ne sera en effet plus dépendante des approvisionnements effectués par le Trésor public

Le Cameroun a mis en place depuis une vingtaine d'années un dispositif de protection de la route constitué aujourd'hui de 21 stations de pesages opérationnelles et efficaces. Les travaux routiers qui sont effectués par les entreprises ont donc une durée de vie normale et ne sont plus immédiatement détériorés par des poids lourds en extrême surcharge, qui ont pratiquement disparu du réseau routier camerounais.

Une nouvelle nomenclature des routes est préparée et sera effective au courant de l'année 2016. Elle clarifie les responsabilités sur le réseau routier camerounais, qui sera composé de 4 classes :

- les autoroutes, placées sous la responsabilité de l'Etat ou des sociétés concessionnaires ;
- les routes nationales, placées sous la responsabilité de l'Etat ;
- les routes régionales, placées sous la responsabilité des Régions (dès qu'elles seront décentralisées, de l'Etat en attendant) ;
- les routes communales, placées sous la responsabilité des communes.

Ainsi, si une entreprise s'établit au bord d'une route communale (plantation, industrie, société de développement, exploitation forestière, etc...) et si son activité est dépendante de l'état de cette route, il lui sera aisé de nouer un partenariat directement avec la commune pour contribuer au bon entretien de cette route, sans avoir à passer une convention avec les services centraux du MINTP à Yaoundé.

UN SECTEUR COMMERCIAL ARIME AUX NORMES INTERNATIONALES

La législation commerciale, issue, pour l'essentiel, de la transposition des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), des Règlements de la CEMAC et des Actes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), a été renforcée par la Loi n° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun, qui réaffirme le principe de la libre entreprise aussi bien pour les résidents que pour les personnes physiques et morales étrangères.

En matière de Règlement des différends, le Cameroun est membre, entre autres, du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) et de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI). Il est par ailleurs signataire de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (la Convention de New York).

Il y a lieu de relever qu'investir dans l'appareil de production au Cameroun ouvre droit à l'accès, en exonération des droits et taxes de douane, de toute restriction quantitative ou toute autre mesure d'effet équivalent, à un «marché intérieur» vaste de plus d'un milliard de consommateurs. Ce « marché intérieur» correspond à l'adhésion et/ou à l'éligibilité du Cameroun aux grands blocs et communautés économiques ci-après:

- la zone CEMAC/CEEAC, dont la population se chiffre à environ cent quarante millions (140.000.000) d'habitants;

- l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne, signé et ratifié par le Cameroun, qui lui ouvre, au même titre et aux mêmes conditions que les Etats membres de l'Union, son marché constitué de cinq cent millions (500.000.000) de consommateurs ;

- la Loi Américaine sur les Opportunités d'Affaires en Afrique (AGOA), avec son marché de trois cent trente millions (330.000.000) de consommateurs, pour une liste de six mille (6.000) produits d'origine camerounaise.

A ces trois ensembles, vient se greffer le marché du Nigéria, qui totalise cent soixante-dix millions (170.000.000) d'habitants et se présente comme un débouché naturel pour les produits camerounais.

Investir au Cameroun dans la production, agricole ou industrielle, ou dans l'exploitation des ressources du sous-sol équivaut par conséquent à une garantie de débouchés des plus vastes et à une compétitivité assurée, dans la mesure où l'accès au marché est exempt des droits et taxes de douane.

Sous ce rapport, avec son « marché intérieur» de un milliard cent quarante millions (1.140.000.000) de consommateurs, le marché du Cameroun, intra et extra muros, pèse presque autant que le marché de la Chine ou celui de l'Inde. C'est un atout de premier ordre pour l'attrait des investisseurs, sous réserve de l'accompagnement humain de notre administration en matière d'éthique et de gouvernance.

LES ATOUTS DU SECTEUR AGROPASTORAL

Conscient de l'importance de ce secteur, le Chef de l'Etat SE Paul Biya a engagé le Gouvernement à opérer une véritable «révolution agricole» dans le cadre de ce qu'il a Lui-même appelé «Agriculture de Seconde Génération ».

Le secteur Agriculture et Développement Rural occupe plus de 60% de la population active, représente plus de 20% du PIB et a contribué pour 1 point à la croissance en 2013. Selon les prévisions du DSCE, le secteur primaire connaîtrait une croissance de 5% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020 avec un pic de 5,5% en 2015. L'agriculture vivrière constituera donc le principal moteur de cette croissance et représenté à lui seul 70% du PIS du secteur.

La production de l'Agriculture industrielle et d'exportation s'est accrue de plus de 3% ces dernières années. Elle concerne essentiellement les produits de rente notamment : le Cacao, le café, le coton, la banane, l'huile de palme et le caoutchouc naturel.

L'agriculture vivrière, essentiellement familiale, regorge de réserves de productivité importantes et regroupe :

- les céréales telles que le maïs, le mil et le sorgho, le riz paddy, le blé tendre et dur ;
- les racines, les tubercules et bananes, notamment le manioc, la banane douce non industrielle, la banane plantain, le macabo, le taro, la pomme de terre, l'igname, etc. ;
- les légumineuses telles que l'arachide, le soja, le haricot sec et le haricot vert;
- les fruits et légumes, notamment les agrumes, les ananas, les fruits tropicaux, les épices et les condiments, les légumes feuilles et les champignons ;
- les plantes et les fleurs d'ornement.

Le passage à une production rurale intensive qui permettrait : d'assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire, d'approvisionner l'industrie de transformation et de créer un marché et une consommation internes pour les filières

extraverties et enfin, de développer les exportations et améliorer la balance commerciale. Cette production intensive va générer d'énormes possibilités de transformation dans le cadre de l'Agriculture de seconde génération.

Le renouveau attendu du secteur de l'agriculture et de l'élevage s'appuie sur un faisceau de potentialités dont les plus importantes sont les suivantes :

- une grande disponibilité de terres agricoles :

Sur une superficie totale de 47 millions d'ha, 9,2 millions sont utilisables à des fins agricoles. Les terres arables s'étendent sur environ 7,2 millions d'hectares auxquels il faut ajouter près de 2 millions d'hectares de pâturages. En 2010, environ 3,7 millions d'hectares sont effectivement cultivés (51,4% de la surface cultivable).

- **une grande diversité agro écologique :**

Le pays comporte une variété de paysages, de zones géomorphologiques et climatiques, qui peuvent être regroupées en cinq entités régionales ou zones agro-écologiques distinctes. Du point de vue de l'étendue et des caractéristiques pluviométriques et pédologiques, les cinq grandes unités écologiques qui composent le territoire national sont : la zone forestière monomodale ; la zone forestière bimodale ; la zone des hauts plateaux ; la zone des hautes savanes et la zone des savanes soudano-sahéliennes.

- **un important potentiel en terres irrigables :**

Le potentiel des terres irrigables est estimé à environ 240 000 ha. Les superficies irriguées étaient de l'ordre de 27 000 ha au début des années 90. Un accroissement de 20% au cours de la dernière décennie a porté la superficie irriguée à 33 000 ha, soit 17% du potentiel, ce qui laisse de l'espace pour de futures expansions.

- une population dynamique et des ressources humaines de qualité :

Le temps des Réalisations

Après la chute des cours des matières premières, les producteurs agricoles ont très facilement adhéré à la politique de diversification des cultures et exportations prônée par le Gouvernement. Le plein essor du mouvement associatif observé aujourd'hui en milieu rural participe de la volonté et de l'aptitude des populations rurales à prendre en main leur développement. Par ailleurs, l'existence d'un dispositif de formation à la carte, des centres d'incubation agropastoraux, d'une faculté d'agronomie et des sciences agricoles et d'une faculté des sciences agroalimentaires, donne au Cameroun de disposer de ressources humaines de qualité dans le secteur agropastoral et halieutique.

- une position géographique hautement stratégique :

Situé au cœur de l'Afrique et sur le golfe de Guinée, le Cameroun fait jonction entre l'Afrique équatoriale au sud et l'Afrique soudano sahélienne au Nord. Sa grande ouverture sur la mer lui offre de nombreuses possibilités économiques et commerciales. Mieux que les autres pays de la sous-région de l'Afrique centrale, le Cameroun bénéficie des conditions climatiques et naturelles très favorables à la production agricole.

- un système national de recherche agricole dynamique :

Il convient également de souligner l'existence d'un dispositif national de recherche agricole dynamique couvrant le territoire national et disposant d'un plan stratégique, de programmes de recherches et de nombreux résultats de recherche demandant à être valorisés au profit du secteur agricole.

Les opportunités d'investissements dans cette filière sont : la production des plants améliorés, la création de nouvelles plantations, le développement des exploitations

des petits producteurs et le développement de la transformation locale.

- Un marché national et sous-régional certain et en pleine expansion :

Considéré comme le grenier de l'Afrique centrale et en dehors d'un marché national en pleine expansion, la position du Cameroun lui ouvre les portes des marchés des pays voisins producteurs de pétrole comme le Gabon, le Congo, la République centrafricaine, le Tchad, la Guinée équatoriale. Par ailleurs, le marché nigérian, avec près de 200 millions d'habitants, constitue une véritable opportunité pour l'Agriculture camerounaise.

Pour accompagner la conversion de ce potentiel en richesses profitables au plus grand nombre, le gouvernement du Cameroun met en place depuis quelques années, un ensemble de mesures d'ordre politique économiques et infrastructurelles dont les plus visibles sont : l'amélioration des voies de communication nationales et internationales ;

- l'existence et l'extension des infrastructures routières, maritimes et notamment le port en eau profonde de Kribi ;

- la mise en œuvre du processus de décentralisation administrative ;

- l'adoption des stratégies sectorielles de développement ;

- l'existence des accords de partenariats avec une diversité de développement ;

- une politique fiscale dans le domaine agricole attractive et compétitive avec l'exonération des taxes sur l'importation des équipements, du matériel et des intrants agricoles ;

- un nouveau code des investissements attractifs pour la production et la transformation des produits agricoles.

LES OPPORTUNITES DANS LE SECTEUR DES PME

La stratégie de création, de développement et de promotion des PME constitue l'un des piliers du développement du Cameroun. Les cinq axes prioritaires de cette stratégie définis par le Gouvernement sont les suivants:

- la promotion d'un environnement favorable à la création et à l'expansion des PME ;
- le renforcement des facteurs déterminants de la compétitivité des PME et d'appui aux filières à forte valeur ajoutée ;
- la mise en œuvre de mesures d'appui et de soutien aux PME;
- la promotion et le développement de l'accès des PME aux marchés ;
- la stimulation des échanges interentreprises.

Chacune de ces missions converge vers des solutions appropriées pour faire du secteur des PME, le moteur de la croissance à travers la mise en place des stratégies de relance d'une croissance durable et soutenue, induite par l'attrait des investissements privés, l'amélioration du climat des affaires et l'accroissement de la productivité des entreprises locales en qualité et en quantité.

Principales actions menées par le Gouvernement

Amélioration du climat des affaires

Réformes législatives et réglementaires

Plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été pris en vue de faciliter le climat des affaires et d'inciter les investissements au Cameroun. Il s'agit, entre autres, de :

- la loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé, qui prévoit notamment l'exonération des droits d'enregistrement des actes de création ou d'augmentation du capital ; l'exonération professionnelle faisant partie intégrante du programme d'investissement ; l'exonération des droits de mutation sur l'acquisition des immeubles, terrains et bâtiments indispensables à la réalisation du programme d'investissement ; l'exonération des droits d'enregistrement des contrats de fourniture et d'équipements de construction des immeubles et installations nécessaires à leur programme d'investissement ; la déduction intégrale des frais d'assistance technique au prorata du montant de l'investissement réalisé, déterminé en fonction du montant global d'investissement ; l'exonération des droits d'enregistrement des contrats de concession ; l'exonération de la patente ; l'exonération des taxes et droits de douanes sur tous les équipements et matériels liés au programme d'investissement ; l'exonération de la

TVA due à l'importation de ces équipements et matériels ; l'enlèvement direct des équipements et matériels liés au programme d'investissement lors des opérations de dédouanement.

- la loi n°2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des PME modifiée par la loi n°2015/010 du 16 juillet 2015.

Cette loi consacre les outils de financement et notamment un compte spécial d'affectation devant financer les PME.

- Le décret n°2013/297 du 09 septembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2013/092 du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de promotion des PME.

Ce texte consacre notamment un guichet unique de facilitation des incitations aux PME

La simplification des procédures de création des entreprises.

Divers instruments ont été mis en place : les Centres de formalités de création des entreprises (CFCE) ; le projet e-régulation ; le projet e-registation.

a) La création CFCE

Ils fonctionnent sous la forme de guichet unique où tous les services qui participent à la création d'une entreprise se retrouvent en un lieu unique (impôts, greffe, CNPS, trésor,...). 72 heures maximum pour se voir délivrer son registre de commerce à un coût dérisoire. Le jeune promoteur bénéficie d'une exonération de la patente pendant deux ans lorsqu'il adhère à un centre de gestion agréé. 08 centres de formalités de création des entreprises sont opérationnels.

b) La mise en place du projet e-régulations.

Avec l'appui technique de CNUCED, le gouvernement a mis en place le projet e-régulations qui vise à appuyer le rôle et le renforcement de capacités des centres de formalités pour la création d'entreprises. Cinq grands groupes de procédures prévus dans le « Doing business » ont été documentés à savoir, la création d'entreprises ; le paiement des impôts ; la protection sociale ; l'acquisition et le transfert de propriété ; le commerce frontalier.

La mise en place de la deuxième phase de ce projet s'est traduite par l'implémentation du projet e-registation.

c) L'opérationnalisation du projet e-registation

Le projet e-registation qui consiste en la dématérialisation

des procédures de création des entreprises à travers une plate forme qui limite les rencontres interpersonnelles entre les usagers et les personnels de l'administration en charge de la création d'entreprises. Les principaux avantages de cette application numérique résident dans l'amélioration de la réduction des coûts et des délais des procédures de création des entreprises pour les promoteurs nationaux et internationaux et l'intégration automatique des entreprises créées dans le fichier national des PME.

Le lancement officiel du site du projet e-registration est effectif depuis le mois de janvier 2016.

Les politiques favorables au développement des PME et à l'amélioration de leur compétitivité

Plusieurs actions ont été mises en place.

La contribution à la création des centres de gestion agréés

Le centre de gestion agréé est une association agréé par le ministre chargé des Finances dont le but est d'apporter une assistance en matière de gestion, d'encadrement et d'exécution des obligations fiscales et comptables aux petites entreprises adhérentes réalisant un chiffre d'affaire annuel compris entre 15 et 100 millions de FCFA. Il existe trois centres agréés fonctionnels dont un à Yaoundé et deux dans la ville de Douala.

L'acquisition de l'outil diagnostic pour les PME

Sur la base d'une convention de partenariat avec l'Institut de Recherche sur les PME de l'université de Québec à Trois-Rivières (Canada), le ministère des PME a acquis un outil efficace de diagnostic dont l'objectif est d'améliorer la performance et de limiter le risque de vulnérabilité dans le cadre du financement des PME.

Plus de 100 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic grâce à cet outil et certaines d'entre elles bénéficient d'un accompagnement complémentaire au bureau de mise à niveau des entreprises.

La création de la Bourse de sous-traitance et de partenariat du Cameroun (BSTP).

Son principal objectif est de fournir aux entreprises locales manufacturières les outils et les services qui améliorent leurs performances et pratiques en vue de leur permettre d'accéder aux marchés de sous-traitance industrielles..

La mise en place de l'Agence de Promotion des PME

L'objectif de cette agence est d'offrir des services et des produits qui contribuent à la création, au développement des PME camerounaises afin de les rendre performantes, innovantes, compétitives et responsables.

L'agence des PME est opérationnelle depuis janvier 2015 et enregistre déjà plusieurs réalisations qui contribuent à améliorer la compétitivité des PME.

La mise en œuvre de différents programmes d'appui aux PME

Pour contribuer à améliorer la compétitivité des PME et renforcer leurs capacités techniques, managériales et financières, l'Etat du Cameroun a mis en œuvre un ensemble de programmes d'appuis aux PME avec le soutien des partenaires au développement. Il s'agit du programme d'appui à la création et au développement des PME de transformation des produits locaux de consommation de masse (PACD/PME) ; du programme d'appui au développement du secteur privé (PADSP) ; du programme d'appui au développement durable des PME agricoles et agroalimentaires du Cameroun (PMEAA).

La mise en place des incubateurs au sein des universités et des grandes écoles publiques.

A la faveur de la loi n°2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des PME, le ministre des PME a élaboré des projets destinés à venir en appui à la mise en place de ces incubateurs au sein des universités et des grandes écoles publiques. A ce jour, trois structures d'incubation sont opérationnelles à Yaoundé, Douala et Maroua. On dénombre environ une centaine d'incubés dont la plupart sont en passe de devenir de véritables PME.

La mise en œuvre du Programme Empretec.

Ce programme, s'inscrit dans le cadre des politiques générales du Gouvernement visant à renforcer les capacités des entrepreneurs locaux. Son objectif est d'une part, de permettre aux promoteurs de PME de découvrir leur potentiel entrepreneurial à travers les comportements et aptitudes des entrepreneurs performants et d'autre part, de développer les liens commerciaux avec toutes les entreprises membres du réseau mondial du Programme Empretec qui est présent dans 36 pays à travers le monde.

Lancé en janvier 2015, le programme a formé à ce moment de l'appui de l'agence des PME et du bureau de mise à niveau dans le cadre d'un accompagnement global visant l'amélioration de leur compétitivité.

Les perspectives

Contribuer davantage à l'amélioration du climat des affaires à travers la mise en place des mécanismes de facilitation de création d'entreprises plus rapides, renforcer la compétitivité des PME et améliorer l'offre de financement dans ce secteur.

EXTRAITS DE LA LOI N° 2013/004 DU 18 AVRIL 2013 FIXANT LES INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT PRIVE EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1er.- (1) La présente loi fixe les Incitations à l'investissement privé en République du Cameroun, applicable aux personnes physiques ou morales camerounaises ou étrangères, résidentes ou non résidentes, au titre de l'exercice de leurs activités ou de leur participation au capital des sociétés camerounaises, en vue d'encourager l'investissement privé et d'accroître la production nationale.

(2) La présente loi a pour objectifs de favoriser, de promouvoir et d'attirer les investissements productifs en vue de développer les activités orientées vers la promotion d'une croissance économique forte, durable et partagée, ainsi que de l'emploi.

ARTICLE 2.- (1) Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux opérations d'investissement relatives à la création, à l'extension, au renouvellement, au réaménagement d'actifs et / ou à la transformation d'activités.

(2) L'investisseur qui sollicite l'octroi des avantages prévus par la présente loi est tenu de se conformer à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

(3) Les dispositions de la présente loi ne s'appliquent pas aux investissements dans les secteurs régis par des textes particuliers, notamment le secteur pétrolier amont, le secteur minier et le secteur gazier, ainsi qu'au régime général des contrats de partenariat.

TITRE II : DES INCITATIONS COMMUNES

ARTICLE 4. Peut prétendre au bénéfice des avantages prévus par les dispositions de la présente loi, tout investisseur dont l'activité est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, qui satisfait l'un des critères ci-après :

- création d'emplois pour les Camerounais, pendant la phase d'exploitation, et selon la taille de l'entreprise et le secteur d'activités, à concurrence d'un emploi au moins par tranche allant de cinq (05) millions de francs CFA à

vingt cinq (25) millions de francs CFA d'investissements programmés, selon le cas;

- activité annuelle d'exportations à concurrence de la à 25% du

chiffre d'affaires hors taxes;

- utilisation des ressources naturelles nationales à concurrence de 10 à 25% de la valeur des intrants ;

- contribution à la valeur ajoutée à concurrence de 10 à 30% du chiffre d'affaires hors taxes.

CHAPITRE 1 : DES INCITATIONS FISCALES ET DOUANIERES

ARTICLE 6.- Pendant la phase d'installation, qui ne peut excéder cinq (5) ans, à compter de la date de délivrance de l'agrément, l'investisseur bénéficie des avantages suivants :

- exonération des droits d'enregistrement des actes de création ou d'augmentation du capital;

- exonération des droits d'enregistrement des baux d'immeubles à usage exclusivement professionnel faisant partie intégrante du programme d'investissement;

- exonération des droits de mutation sur l'acquisition des immeubles, terrains et bâtiments indispensables à la réalisation du programme d'investissement;

- exonération des droits d'enregistrement des contrats de fourniture des équipements et de construction des immeubles et installations nécessaires à la réalisation de leur programme d'investissement;

- déduction intégrale des frais d'assistance technique au prorata du montant de l'investissement réalisé, déterminé en fonction du montant global de l'investissement;

- exonération de la TVA sur les prestations de services liées à la mise en place du projet et provenant de l'étranger;

- exonération des droits d'enregistrement des contrats de concession;

- exonération de la patente;

- exonération des taxes et droits de douane sur tous les équipements et matériels liés au programme d'investis-

sement;

- exonération de la TVA due à l'importation de ces équipements et matériels;
- enlèvement direct des équipements et matériels liés au programme d'investissement lors des opérations de dédouanement.

ARTICLE 7.- (1) Pendant la phase d'exploitation qui ne peut excéder dix (10) ans, en considération de la taille des investissements et des retombées économiques attendues de ceux-ci, l'investisseur peut bénéficier, selon le cas, des exemptions ou des réductions au paiement des taxes; impôts, droits et autres charges suivantes:

- minimum de perception;
- impôt sur les sociétés;
- impôts sur les bénéficiaires;
- droits d'enregistrement relatifs aux prêts, emprunts, avances en compte courant, cautionnements, augmentation, réduction, remboursement et liquidation du capital social, ou à un quelconque transfert d'activités, de droits de propriété ou de jouissance immobilière, de baux ou d'actions;
- impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM) à l'occasion de la distribution de revenus sous forme de dividendes ou sous d'autres formes à préciser dans la convention;
- taxe spéciale sur les revenus (TSR) en phase de développement de projet et de construction, sur les paiements effectués à, des sociétés des prestations fournies ou utilisées au Cameroun, à condition que celles-ci soient facturées à prix coûtant.
- impôts, taxes, droits d'enregistrement et de timbre en relation avec le transport de produits issus de la transformation;
- droits de douane ainsi que tous autres frais et taxes de services applicables à l'importation d'équipements de tous types, de matériaux de construction, d'outils, de pièces détachées, de produits intermédiaires, de fournitures et de consommables n'ayant pas de similaires fabriqués localement, à l'exception des droits, taxes et autres charges de nature non fiscale ayant le caractère d'une rémunération de service;
- droits de douane applicables à l'exportation d'équipements de construction et d'équipements des usines de transformation;
- tout impôt, redevance, taxe ou frais, de quelque nature que ce soit calculés sur le chiffre d'affaires réalisé par la

société de transformation;

- toute taxe sur le transfert, l'achat ou la vente de devises, et toute taxe indirecte à la consommation dont la taxe spéciale sur les produits pétroliers.

(2) L'investisseur peut, en outre, bénéficier des avantages suivants:

- le report des déficits jusqu'au cinquième exercice suivant celui de leur survenance ;
- l'exemption au paiement de droits, taxes, et redevances de douane, sur les importations de biens d'équipement destinés à être affectés et utilisés pour son programme d'investissement.

(3) Au terme de la période visée à l'alinéa 1 ci-dessus, l'investisseur est reversé d'office au droit commun.

ARTICLE 8.- (1) Tout investisseur peut bénéficier d'un crédit d'impôt à condition de remplir l'un des critères ci-après:

- embaucher au moins cinq (5) jeunes diplômés de l'Enseignement supérieur par an ;
- lutter contre la pollution;
- développer des activités sportives, culturelles ou sociales;
- développer des activités d'intérêt public dans les zones rurales.

ARTICLE 9.- Nonobstant les avantages prévus à l'article 7 ci-dessus, l'investisseur est assujéti au paiement des redevances, impôts, taxes, droits et autres charges de quelque dénomination que ce soit ayant le caractère d'une rémunération de service. Ces rémunérations de service sont d'application générale et proportionnées au coût du service rendu.

ARTICLE 10.- Les règles d'assiette et de recouvrement de l'impôt sur les sociétés sont celles prévues, en matière d'impôt sur les sociétés, par la législation comptable et fiscale en vigueur en République du Cameroun, sous réserve des dispositions contractuelles qui peuvent prévoir des règles d'amortissements et de provisions particulières.

ARTICLE 11.- En raison de l'importance du projet dûment évaluée, l'Etat peut exceptionnellement étendre le bénéfice de quelques exonérations fiscales et douanières aux actionnaires, aux promoteurs et aux contractants locaux de l'investisseur par voie contractuelle.

CHAPITRE II : DES INCITATIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

ARTICLE 12.- (1) L'investisseur est soumis au régime de change de la République du Cameroun.

(2) Sous réserve du respect des obligations qui lui incombent, notamment en matière de régime de change et de législation fiscale, l'investisseur bénéficie des avantages suivants :

- le droit d'ouvrir en République du Cameroun et à l'étranger des comptes en monnaie locale et en devises et d'y effectuer des opérations;
- le droit d'encaisser et de conserver librement à l'étranger les fonds acquis ou empruntés à l'étranger, et d'en disposer librement;
- le droit d'encaisser et de conserver librement à l'étranger les recettes liées à leurs opérations, les dividendes et produits de toute nature des capitaux investis, ainsi que les produits de la liquidation ou de la réalisation de leurs avoirs;
- le droit de payer directement à l'étranger les fournisseurs non-résidents de biens et services nécessaires à la conduite de ses activités;
- le libre transfert des dividendes et du produit de la cession d'action en cas de désinvestissement.

(3) Le personnel expatrié employé par l'investisseur et résidant en République du Cameroun bénéficie de la libre conversion et du libre transfert dans son pays d'origine, de tout ou partie des sommes qui lui sont dues, sous réserve de l'acquittement préalable des impôts et cotisations divers auxquels il est assujéti, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13.- le Gouvernement s'engage à instituer les facilités nécessaires pour :

- la mise en place d'un visa spécifique et d'un guichet d'accueil dans tous les aéroports du territoire national pour les investisseurs, sous réserve pour ces derniers de produire une invitation formelle de l'organe en charge de la promotion des investissements ou de la promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- la délivrance du visa spécifique ci-dessus dans toutes les représentations diplomatiques ou consulaires du Cameroun;
- la délivrance des titres de séjour et permis de travail au personnel expatrié impliqué dans tout projet d'investisse-

ment et bénéficiant de contrats de travail d'une durée supérieure à deux ans;

- la délivrance des certificats de conformité environnementale relatifs aux projets d'investissement concernés;
- la délivrance des titres fonciers et baux emphytéotiques

TITRE III : DES INCITATIONS SPECIFIQUES CHAPITRE II : DES SECTEURS PRIORITAIRES

ARTICLE 14.- En sus des incitations ci-dessus, des incitations spécifiques peuvent être accordées aux entreprises qui réalisent des investissements permettant d'atteindre les objectifs prioritaires ci-après:

- développement de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, des activités d'emballage et de stockage des produits d'origine végétale, animale ou halieutique;
- développement de l'offre touristique de des loisirs, de l'économie société et de l'artisanat,
- développement de l'habitat et du logement social;
- promotion de l'agro industrie, des industries manufacturières, de l'industrie lourde, des matériaux de construction, de la sidérurgie, de la construction métallique, des activités maritimes et de navigation;
- le développement de l'offre de l'énergie et de l'eau;
- encouragement du développement des régions et de la décentralisation;
- lutte contre la pollution et la protection de l'environnement;
- promotion et transfert des technologies innovantes et de la recherche-développement;
- promotion des exportations;
- promotion de l'emploi et formation professionnelle.

ARTICLE 15.- Toute entreprise qui envisage de réaliser les investissements permettant d'atteindre les objectifs prioritaires sus visés peut prétendre, selon le cas, au bénéfice des incitations communes ci-après:

- exonération de TVA sur les crédits relatifs au programme d'investissement;
- exonération de la taxe foncière sur les immeubles bâtis ou non, faisant partie du site dédié à l'unité de transformation et de tous prolongements immobiliers par destination;
- enlèvement direct à la demande de l'investisseur;
- enregistrement au droit fixe;

- admission temporaire spéciale des équipements et matériels industriels susceptibles de réexportation.

ARTICLE 16.- Les entreprises qui réalisent des opérations d'exportation bénéficient, dans leurs activités:

- de l'exonération du droit de sortie sur les produits manufacturés localement;
- du régime du perfectionnement actif prévu par le Code des douanes.

CHAPITRE II : DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EXISTANTES

ARTICLE 17.-Toute entreprise existante en fonctionnement, engagée dans un programme d'investissement visant l'extension de ses capacités de production, le renouvellement de ses actifs ou l'accroissement de ses performances, peut bénéficier, pendant une période n'excédant pas cinq (5) ans, des incitations communes visées à l'article 7 de la présente loi, lorsque son programme d'investissement assure une augmentation de la production des biens ou des services ou du personnel camerounais à concurrence de 20% au moins.

TITRE IV : DE L'OCTROI DE L'AGREMENT, DU SUIVI, DU CONTROLE, DES PENALITES ET DU REGLEMENT DES DIFFERENDS

CHAPITRE I : DE L'AGREMENT

ARTICLE 18.- (1) Tout investisseur qui prétend aux incitations prévues par la présente loi est soumis au régime de l'agrément, tel que défini par la Charte des investissements.

A cet effet, l'investisseur introduit un dossier auprès du Guichet Unique créé auprès de l'organe en charge:

- de la promotion des PME, en ce qui concerne les PME locales;
- de la promotion des investissements, en ce qui concerne les autres investisseurs locaux et les investisseurs étrangers.

(2) La composition du dossier prévu à l'alinéa 1 ci-dessus est fixée par voie réglementaire.

(3) Le Guichet Unique délivre un récépissé à l'investisseur concerné. Il dispose d'un délai de deux jours pour examiner le dossier et le transmettre au Ministre des

Finances.

ARTICLE 19.- (1) L'agrément est accordé à l'investisseur par le Ministre chargé des investissements privés, après avis conforme du Ministre des Finances, dûment annexé à l'agrément.

(2) Le Ministre des Finances dispose d'un délai de quinze (15) jours ouvrables pour délivrer son avis conforme.

(3) Le Ministre chargé des investissements privés dispose d'un délai de trois (3) jours ouvrables pour délivrer l'agrément.

(4) Passé ce délai et sauf rejet motivé, l'agrément est réputé accordé.

ARTICLE 20.-(1) L'agrément prend la forme d'une convention signée entre l'investisseur et le Ministre chargé des investissements privés.

(2) L'acte d'agrément spécifie:

- la raison sociale;
- l'objet, l'étendue, le lieu d'implantation de l'entreprise et la durée de réalisation du programme d'investissement et de ses effets induits;
- la date d'entrée en vigueur et la durée d'application du régime accordé, en distinguant celles relatives à la phase d'installation et d'exploitation;
- les avantages consentis au bénéficiaire;
- les engagements vis-à-vis de l'Etat et le cas échéant, d'autres obligations particulières;
- la liste des équipements, des matériels et des matières premières agréées;
- l'objet du projet d'investissement;
- les modalités et conditions de contrôle spécifiques auxquelles l'entreprise est soumise, notamment le programme des investissements, le montant, les effectifs, - les salaires, la production, et exportations, le chronogramme de réalisation du projet;
- les sanctions applicables en cas de non respect des engagements.

(3) En cas de refus de l'agrément ou de non respect des dispositions de la présente loi, l'investisseur peut adresser un recours au Comité de Contrôle visé à l'article 22 ci-dessous; lequel doit se prononcer dans un délai de quinze jours à compter de la date du dépôt du recours.

Le temps des Réalisations

ARTICLE 21.-(1) Tout investisseur bénéficiaire des incitations prévues par la présente loi doit satisfaire aux critères qui ont déterminé son éligibilité dans les délais suivants :

- pour les investisseurs ayant bénéficié du régime de l'agrémenter phase d'installation au plus tard à la phase d'installation;

- pour les investisseurs déjà implantés sur le territoire de la République du Cameroun, dans les cinq (5) années ayant suivi la mise en service de nouveaux investissements.

(2) Toutefois l'autorité ayant octroyé l'agrément peut accorder des délais supplémentaires en cas de force majeure ou de difficultés économiques dûment constatées ou si l'entreprise présente des justifications valables. Ce délai supplémentaire ne peut excéder deux (2) ans.

ARTICLE 22.-(1) Un Comité de Contrôle créé par décret du Président de la République, procède de concert avec les services des ministères respectivement en charge des finances, de l'investissement privé et du travail, au contrôle de l'effectivité des investissements et à l'instruction des recours des investisseurs.

(2) Le Comité dispose d'un délai de 30 jours au plus pour notifier les résultats du contrôle, à chaque phase de l'évolution du projet.

(3) Le contrôle prévu à l'alinéa 1 ci-dessus porte notamment sur:

- la conformité des équipements avec le programme annoncé;

- la vérification des pièces justificatives pour les importations et les achats locaux effectués dans les conditions prescrites dans l'acte d'agrément, en fonction du programme d'investissement présenté par l'entreprise et retenu dans l'acte;

- les déclarations des revenus de l'entreprise en vue de l'obtention des incitations fiscales retenues dans l'acte d'agrément;

- le contrôle des emplois créés.

ARTICLE 23.-(1) Au vu des résultats du contrôle qui doivent être notifiés à l'entreprise, celle-ci bénéficie des incitations prévues pour la phase d'exploitation, si celle-ci est déjà atteinte ou peut être raisonnablement atteinte dans les délais retenus.

(2) L'acte d'agrément est dénoncé et peut entraîner le

retrait des incitations qui y sont prévues, lorsque celles-ci ont été utilisées à d'autres fins que celles qui doivent faire l'objet du programme d'investissement retenu dans l'acte. Dans ce cas, les administrations compétentes procèdent au recouvrement des droits éludés assortis de pénalités.

ARTICLE 24.-(1) Toute entreprise bénéficiaire des incitations prévues par la présente loi doit adresser à l'organisme chargé de la promotion des investissements ou des Petites et Moyennes Entreprises (PME), dans les six (6) mois qui suivent le début de l'exercice fiscal un rapport annuel de l'année écoulée, relatif à la mise en œuvre du programme d'investissement et spécifiant les données sur l'exécution des objectifs qui ont servi de critère d'éligibilité.

(2) Le rapport annuel donne lieu à un contrôle relatif aux critères d'éligibilité et à l'utilisation des incitations octroyées dans l'acte d'agrément.

ARTICLE 25- Pendant la phase d'exploitation, toutes les demandes d'importation et d'achat locaux doivent préalablement revêtir le visa de l'organe concerné en charge de la promotion des incitations.

CHAPITRE III : DU REGLEMENT DES DIFFERENDS DES PENALITES

ARTICLE 26.-(1) Les investisseurs bénéficiaires des incitations prévues par la présente loi doivent, en cas de différends, saisir préalablement le Comité de Contrôle, en vue du règlement à l'amiable.

(2) Ils peuvent, lorsque le règlement à l'amiable n'a pas été obtenu, porter les différends devant une instance d'arbitrage reconnue par l'Etat du Cameroun.

ARTICLE 27.-(1) Les investisseurs bénéficiaires des incitations prévues par la présente loi encourent, lorsqu'ils ne respectent pas les objectifs relatifs aux critères d'éligibilité, des sanctions administratives, fiscales et financières qui peuvent aller d'une amende au retrait de l'agrément.

(2) Le non respect par les investisseurs de leurs engagements contenus dans la présente loi et de ses textes d'application entraîne, dans les conditions fixées par voie réglementaire, et en fonction de la gravité:

Le temps des Réalisations

- mise en demeure;
- lettre d'avertissement;
- amende
- suspension du bénéfice des incitations pendant une période ne pouvant excéder six (6) mois;
- retrait d'office des incitations sans préjudice des pénalités et poursuites judiciaires prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 28.-(1) L'application des sanctions prévues à l'article 23 ci-dessus ne peut intervenir qu'après une mise en demeure restée sans suite trente (30) jours durant.

(2) La mise en demeure prévue à l'alinéa 1 ci-dessus est faite par voie administrative ou par voie d'huissier.

ARTICLE 29.-(1) Les investisseurs bénéficiaires des incitations prévues par la présente loi sont passibles de pénalités lorsqu'elles ne se soumettent pas aux modalités d'inspection et de contrôle de leurs installations par les agents de l'administration agréés à cet effet ou ne font pas parvenir au plus tard six (6) mois après le début de l'exercice fiscal le rapport annuel mentionné à l'article 24 ci-dessus.

(2) Des pénalités allant d'une amende au retrait des avantages, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, sont appliquées dans le cas du non respect des conditionnalités de bénéfices des avantages, de déclaration de fausses informations techniques, économiques ou financières ou du refus de soumission aux modalités de suivi et de contrôle.



Notre site / Our Website : www.prc.cm